

**Présents :** M. R. DELHAISE Bourgmestre-Président ;  
 Mme C. SIMON, M. L. ABSIL, Mme V. HANCE, M. D. HOUGARDY, Echevins ;  
 M. M. DUBUISSON (voix consultative et non délibérative) Président du CPAS ;  
 M. A. CATINUS, Mmes V. PETIT-LAMBIN, V. VERCOUTERE, M. E. DEMAÏN, Mme P. BRABANT, MM. G. VAN DEN BROUCKE, F. ROUXHET, P. KABONGO, A. FRANCOIS, V. DEJARDIN, F. DE BEER DE LAER, Mmes M. MARTIN, J. GOFFIN, B. MINNE, I. JOIRET, MM. F. RADART et J. COOREMANS, Conseillers ;  
 Mme A. BLAISE, Directrice générale ;  
**Excusés :** M. S. COLLIGNON, Echevin ;  
 M. T. JACQUEMIN, Mme A. HERREZEEL, Conseillers ;

Le Président ouvre la séance à 20h05.

LE CONSEIL COMMUNAL,

**Séance publique**

## 1. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 31 MARS 2022 - APPROBATION

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1122-16, L1132-2 ;  
 Vu l'arrêté du conseil communal du 28 mars 2013 adoptant le règlement d'ordre intérieur du conseil communal, modifié par les arrêtés des 4 juillet 2013, 28 novembre 2019 et 28 mai 2020, les articles 47, 48, 49 et 50 ;  
 Considérant le procès-verbal de la séance du 31 mars 2021 dressé par la directrice générale conformément à l'article 47, règlement d'ordre intérieur du conseil communal ;  
 Considérant que ledit procès-verbal a été mis à disposition des conseillers communaux, au moins sept jours francs avant le jour de la présente séance ;  
 Considérant qu'il n'y a pas de remarque particulière au procès-verbal ;  
 A l'unanimité des membres présents,  
**ARRETE :**  
 Article unique. - Le procès-verbal de la séance du conseil communal du 31 mars 2022 est approuvé tel qu'établi par la directrice générale.

## 2. BUDGET 2022 - MODIFICATION BUDGETAIRE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE N°1

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1122-20, L1122-23, L1122-30, L1321-1 ;  
 Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant règlement général sur la comptabilité communale, les articles 12 et 15 ;  
 Considérant les recommandations émises par la circulaire ministérielle du 13 juillet 2021 relative à l'élaboration des budgets des communes et des CPAS de la Région wallonne à l'exception des communes et des CPAS relevant des communes de la Communauté germanophone pour l'année 2022 établie par Mr Christophe COLLIGNON, ministre du logement, des pouvoirs locaux et de la Ville ;  
 Considérant le projet de modification budgétaire n°1 du service ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2022 ;  
 Considérant que le comité de direction s'est réuni le vendredi 08 avril 2022 et qu'il n'a émis aucune remarque particulière sur le projet ;  
 Considérant que l'avis de la commission budgétaire visée à l'article 12 du règlement général sur la comptabilité communale, s'est réunie le 08 avril 2022 ;  
 Considérant l'avis du directeur financier f.f. remis lors de l'arrêt du projet de modification budgétaire par le collège communal en date du 11 avril 2022 ;  
 Considérant la génération du tableau des prévisions budgétaires pluriannuelles à transmettre par l'outil ecomptes ;  
 Considérant que le collège communal veille au respect des formalités de publication prescrites par l'article L1313-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;  
 Considérant que le collège communal veille également, en application de l'article L1122-23 § 2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, à la communication de la présente modification budgétaire aux organisations syndicales représentatives simultanément à son envoi à l'autorité de tutelle, ainsi qu'à l'organisation, sur demande desdites organisations syndicales d'une séance d'information présentant et expliquant ladite modification budgétaire ;  
 Considérant le projet présenté comme suit :

|                               | Service ordinaire | Service extraordinaire |
|-------------------------------|-------------------|------------------------|
| Recettes exercice propre      | 18.400.200,43     | 5.113.690,14           |
| Dépenses exercice propre      | 18.398.018,97     | 9.524.956,67           |
| Boni/Mali exercice propre     | 2.181,46          | -4.411.266,53          |
| Recettes exercices antérieurs | 1.890.143,38      | 370.485,85             |
| Dépenses exercices antérieurs | 162.066,36        | 577.475,02             |
| Prélèvements en recettes      | 0                 | 4.618.255,70           |
| Prélèvements en dépenses      | 0                 | 0                      |
| Recettes globales             | 20.290.343,81     | 10.102.431,69          |
| Dépenses globales             | 18.560.085,53     | 10.102.431,69          |
| Boni/Mali global              | 1.730.258,48      | 0                      |

Par 14 voix pour, celles de M. L. ABSIL, Mme V. VERCOUTERE, MM. E. DEMAÏN, G. VAN DEN BROUCKE, Mme C. SIMON, M. D. HOUGARDY, Mme V. HANCE, MM. V. DEJARDIN, F. DE BEER DE LAER, Mmes M. MARTIN, J. GOFFIN, MM. F. RADART, J. COOREMANS et R. DELHAISE ;  
 et 8 abstentions, celles de M. A. CATINUS, Mmes V. PETIT-LAMBIN, P. BRABANT, MM. F. ROUXHET, P. KABONGO, A. FRANCOIS, Mme B. MINNE, I. JOIRET ;

**ARRETE :**

Article 1er. - La modification budgétaire ordinaire et extraordinaire n°1 du budget communal de l'exercice 2022 est approuvée comme suit :

**1. Tableau récapitulatif**

|                               | <b>Service ordinaire</b> | <b>Service extraordinaire</b> |
|-------------------------------|--------------------------|-------------------------------|
| Recettes exercice propre      | 18.400.200,43            | 5.113.690,14                  |
| Dépenses exercice propre      | 18.398.018,97            | 9.524.956,67                  |
| Boni/Mali exercice propre     | 2.181,46                 | -4.411.266,53                 |
| Recettes exercices antérieurs | 1.890.143,38             | 370.485,85                    |
| Dépenses exercices antérieurs | 162.066,36               | 577.475,02                    |
| Prélèvements en recettes      | 0                        | 4.618.255,70                  |
| Prélèvements en dépenses      | 0                        | 0                             |
| Recettes globales             | 20.290.343,81            | 10.102.431,69                 |
| Dépenses globales             | 18.560.085,53            | 10.102.431,69                 |
| Boni/Mali global              | 1.730.258,48             | 0                             |

**2. Budget participatif : néant**

Article 2. - La délibération est transmise au Gouvernement wallon.

**3. ECOLE COMMUNALE D'EGHEZEE I - IMPLANTATION D'AISCHE-EN-REFAIL - CREATION D'UN DEMI-EMPLOI D'INSTITUTEUR MATERNEL - RATIFICATION**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1122-20, L1122-30;

Vu le décret du 13 juillet 1998 portant organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire et modifiant la réglementation de l'enseignement, notamment l'article 43 ;

Vu la délibération du collège communal du 28 mars 2022 relative à la création d'un emploi à mi-temps en raison de l'augmentation du cadre en cours d'année scolaire (congé de détente) pour l'implantation scolaire d'Aische-en-Refail, à partir du 21 mars 2022 ;

A l'unanimité des membres présents,

**DECIDE :**

Article 1<sup>er</sup>. - La décision du collège communal du 28 mars 2022 relative à la création d'un emploi à mi-temps d'instituteur(trice) maternel(le) à l'implantation scolaire d'Aische-en-Refail à partir du 21 mars 2022, est ratifiée.

Article 2. - La présente délibération est transmise :

- au Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, section enseignement fondamental subventionné,
- à Madame V. DASSELEER, directrice.

**4. CLUB PHOTO LOISIR OBJECTIF - OCTROI D'UNE SUBVENTION POUR LA PARTICIPATION A "VILLAGE AUX ARTISTES"**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1122-30, L3331-1 à L3331-8 ;

Vu la prise d'acte du PST 2018-2024 par le conseil communal en séance du 29 août 2019 ;

Considérant l'objectif stratégique O.S.15 "Etre une commune qui favorise le bien-être de chacun et qui offre à ses habitants bien plus qu'un lieu de résidence" ,

Considérant l'objectif opérationnel O.O.15.1. " Soutenir ECRIN, Terre Franche et l'associatif local" ;

Considérant que le festival "Mehaigne, village aux artistes" se déroule du 28 et 29 mai 2022 et à pour thème « Méandres Rebelles » ;

Considérant le souhait du Club Photo Loisir Objectif, association de fait active sur l'entité d'Eghezée, de participer à cette manifestation ;

Considérant le courriel de Monsieur Jacques Dargent, responsable du Club Photo Loisir Objectif, 16 rue de l'Aurore à 5310 EGHEZEE, reçu en daté du 28 mars 2022, demandant une aide financière pour couvrir, en partie, les frais liés à la préparation de l'exposition ;

Considérant la volonté de la commune de soutenir les clubs locaux au profit de la collectivité ;

Considérant que la subvention est octroyée à des fins d'intérêt public, à savoir échanger sur le travail des artistes et partager avec les habitants et le public ;

Considérant que le Club Photo Loisir Objectif ne doit pas restituer une subvention reçue précédemment ;

Considérant le crédit prévu à l'article 7622/332-02 au budget ordinaire 2022 ;

Sur proposition du collège communal ;

A l'unanimité des membres présents,

**ARRETE :**

Article 1<sup>er</sup>. - La commune d'Eghezée octroie une subvention de 500 € au Club Photo Loisir Objectif, association de fait.

Article 2. - Le bénéficiaire utilise la subvention afin de participer au festival "Mehaigne, village aux artistes" qui se déroule les 28 et 29 mai 2022.

Article 3. - Pour justifier l'utilisation de la subvention, le bénéficiaire produit les documents suivants :

a) Factures libellées et acquittées

b) Tickets de caisse libellés et acquittés

Pour justifier l'utilisation de la subvention, le Club Photo Loisir Objectif doit produire les justificatifs pour le 30 juin 2022.

Article 4. - La subvention reprise à l'article 1er du présent arrêté est engagée à l'article 7622/332-02 du budget ordinaire 2022.

Article 5. - La liquidation de la subvention est autorisée avant la réception des justifications visées à l'article 3.

Article 6. - Le collège communal est chargé de contrôler l'utilisation de la subvention faite par le bénéficiaire.

Article 7. - Une copie de la délibération est notifiée au bénéficiaire, responsable du Club Photo Loisir Objectif.

## **5. DECRET VOIRIE - MODIFICATION DU CHEMIN VICINAL N° 50 A WARET-LA-CHAUSSEE - RUE DE LA CROISSETTE, ROUTE DE CHAMPION - ZESTRED - DECISION**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, l'article L1122-30 ;

Vu le Code du Développement territorial (CoDT), notamment les articles D.IV.40, R.IV.40-1, 7°, D.IV.41 du CoDT ;

Vu le décret du 06 février 2014, relatif à la voirie communale ;

Considérant la demande de permis d'urbanisme introduite le 25/10/2021 par ZestRED srl, représentée par M. Nicolas VANDERLIN, dont les bureaux se trouvent rue Sainte-Barbe 140A à 1400 NIVELLES, sur des terrains situés à 5310 WARET-LA-CHAUSSEE, Rue de la Croisette, Route de Champion et cadastrés 12ème Division, section B, n°s 209 E,R,T et section B, n°s 210C2,D2 ;

Considérant que le projet consiste en la construction de 43 habitations et présente les caractéristiques suivantes :

- Modification du sentier n° 50 - (Atlas de Warêt-la-Chaussée) ;
- La création d'un arrêt de bus et d'un trottoir route de Gembloux.
- Création d'une voirie communale ;

Considérant que la demande a été soumise à enquête publique du 7 février au 8 mars 2022, et que le dossier a été consulté de nombreuses fois, donnant lieu à 151 réclamations ;

Considérant que les réclamations introduites portent principalement sur le projet de construction de 43 maisons et son impact négatif sur le village ;

Considérant que la très grande majorité de ces réclamations regrette également la modification du sentier tel qu'il existe ;

Considérant que certaines réclamations portent précisément sur la modification d'une partie du tracé du sentier n°50 ;

Considérant que les arguments principalement développés sont :

- la contradiction de la modification par rapport aux objectifs du Décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale ;
- l'impossibilité de recréer les caractéristiques rurales et paysagères du sentier existant sur le nouveau tronçon ;
- la modification de l'environnement pour le projet au lieu d'adapter le projet à son environnement ;
- le maintien du sentier permettrait de ramener la densité de logements à une valeur cohérente avec le bâti existant ;
- l'impact sur la biodiversité au niveau de la zone du projet ;
- l'intérêt patrimonial et historique du sentier ;
- la perte d'identité du sentier en obligeant le passage par une voirie résidentielle aménagée ;
- des doutes sur les mesures compensatoires par rapport aux plantations existantes ;

Considérant en effet que le Décret du 06 février 2014 a pour but premier de préserver l'intégrité et la viabilité des voiries communales ;

Considérant que l'alternative proposée pour maintenir le maillage ne tient pas compte de la valeur du sentier dans le patrimoine communal ;

Considérant que le tracé proposé n'est pas le résultat d'un cheminement naturel et fluide mais qu'il est défini par le parcellaire envisagé ;

Considérant qu'un tronçon du sentier de substitution proposé se confond avec la voirie projetée ; contraignant les usagers à arpenter les voiries résidentielles au lieu du tracé actuel dédié aux usagers faibles ;

Considérant que l'identité d'un chemin unique, rural et champêtre est alors reniée au profit d'une déambulation plus urbaine ;

Considérant que ce sont précisément ces caractéristiques qui en font un itinéraire de choix pour de nombreuses activités d'extérieur organisées localement : marches, randonnées, balades découverte, courses, ... ;

Considérant que bien que le tracé soit maintenu dans la partie haute parce qu'il n'entrave pas la division parcellaire, celui-ci perd son intérêt dès lors qu'il débouche rapidement sur une route pavée ;

Considérant dès lors que le projet de modification du chemin n°50 à Warêt-la-Chaussée ne rencontre manifestement pas les objectifs du Décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale ;

A l'unanimité des membres présents,

ARRETE :

Article 1<sup>er</sup>. Le conseil communal REFUSE le déplacement du sentier vicinal n°50 (Atlas de Waret-La-Chaussée) et la création de voirie au niveau des parcelles cadastrées 12eDIV section B n°s 209 E,R,T et section B n°s 210C2, D2 sises Rue de la Croisette et Route de Champion dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme, tel que représenté au plan de délimitation dressé le 30 septembre 2021 par le Bureau AGECl.

Article 2. La décision est notifiée au demandeur, accompagnée des voies de recours conformément à l'article 18, du décret du 6 février 2014, relatif à la voirie.

## **6. REMPLACEMENT DE LA TOITURE PLATE ET DU PLAFOND DE LA PETITE ACADEMIE D'HANRET - APPROBATION DU PROJET ET FIXATION DU MODE DE PASSATION DU MARCHE**

Vu les articles L1122-20, L1122-30, L1124-40, §1er, 3°, et L1222-3, §1er, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'article 42, §1er, 1°, a), de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;

Vu les articles 90 et suivants de l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics, et de concessions de travaux publics, tel qu'en vigueur à ce jour ;

Vu le décret du 16 novembre 2007 relatif au programme prioritaire de travaux en faveur des bâtiments scolaires de l'enseignement fondamental ordinaire et spécialisés, de l'enseignement secondaire ordinaire, spécialisé et de promotion sociale, de l'enseignement artistique à horaire réduit, des centres psycho-médico-sociaux ainsi que des internats de l'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé, organisés et subventionnés par la Communauté française ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 avril 2008 portant exécution des articles 5, 11, 12 et 13 du décret du 16 novembre 2007 relatif au programme prioritaire des travaux ;

Vu l'Arrêté Royal du 14 décembre 2015 modifiant l'Arrêté Royal n°20 du 20 juillet 1970 fixant les taux de TVA et déterminant la répartition des biens et des services selon ces taux, publié au Moniteur belge du 15 décembre 2015 ;

Vu la nouvelle rubrique XL insérée par l'Arrêté Royal du 14 décembre 2015 et modifiant le tableau A de l'annexe de l'Arrêté Royal n°20 du 20 juillet 1970 ;

Vu la décision TVA n° E.T.126.594 dd. du 25 juillet 2014 qui définit la notion d'enseignement et la décision TVA n°E.T.129.073 du 27 janvier 2016 précisant les conditions de mise en œuvre de ce nouveau taux réduit ;

Considérant qu'il s'en suit l'application d'un taux de 6% de TVA sur tous les travaux (à l'exclusion du nettoyage) effectués dans les « bâtiments scolaires » à partir du 1er janvier 2016 ;

Considérant que suite aux dégâts occasionnés le 31 janvier 2022 à la toiture de l'Académie de Musique d'Hanret et que ce bâtiment est repris pour un dossier PPT candidat à l'éligibilité 2022, la commune a sollicité le 21 février 2022 auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles - Direction générale des Infrastructures - Service général des infrastructures scolaires subventionnées, l'intervention en extrême urgence, conformément à l'article 10, §3 de l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté Française du 18 avril 2008 portant exécution des articles 5,11,12 et 13 du décret du 16 novembre 2007 relatif au Programme Prioritaire des Travaux;

Considérant le courrier du 02 mars 2022 par lequel Madame Odile Demilie, Directrice Générale adjointe à la Fédération Wallonie-Bruxelles - Direction générale des Infrastructures - Service général des infrastructures scolaires subventionnées, informe la Commune que :

- les travaux de remplacement de la toiture plate et de remise en état des locaux de l'Académie de Musique d'Hanret présentent le "caractère d'extrême urgence" au sens de l'article 10, §3, alinéa 2 de l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 avril 2018;
- ces travaux concernent le critère PPT suivant :2.1. Travaux s'avérant indispensables pour garantir l'occupation des bâtiments. Cette situation vise en particulier la stabilité des bâtiments ainsi que toute dégradation ou déficience physique affectant principalement les murs, les toitures, les façades, les plafonds, les planchers et les charpentes;
- à titre exceptionnel et selon le §3 de l'article 10 de l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 avril 2008 portant exécution des articles 5, 11, 12 et 13 du décret du 16 novembre 2007 relatif au programme prioritaire de travaux, il est permis de débiter les travaux
- cette autorisation ne constitue en aucun cas une décision d'octroi de subvention, ce dossier n'ayant pas encore été approuvé par les autorités compétentes;
- il convient de constituer un dossier complet de demande de subvention au Programme Prioritaire des travaux et de le soumettre au SGISS afin de le faire passer en Commission Inter-Caractère en vue de la sollicitation des subventions pour les travaux accordés

Considérant le cahier spécial des charges établi par les services communaux, relatif au marché portant sur les travaux de remplacement de la toiture plate et du plafond de l'Académie de Musique d'Eghezée;

Considérant que le montant total estimé du marché, hors TVA, s'élève approximativement à 39.580 €, et qu'il est dès lors inférieur au seuil de 140.000 € hors tva en dessous duquel il est permis de recourir à la procédure négociée sans publication préalable;

Considérant que le crédit disponible à l'article 734/724-60 - projet 20210108 du budget extraordinaire de l'exercice 2022, est suffisant pour supporter cette dépense

Considérant la transmission du dossier au Directeur financier pour avis préalable en date du 31/03/2022,

Considérant l'avis Positif du Directeur financier remis en date du 14/04/2022,

A l'unanimité des membres présents,

ARRETE :

Article 1<sup>er</sup> - Le projet portant sur les travaux de remplacement de la toiture plate et du plafond de l'Académie de Musique d'Hanret , est approuvé au montant total estimé à titre indicatif à 39.585 € hors T.V.A.

Article 2. - Le marché, dont il est question à l'article 1er, est passé suivant la procédure négociée sans publication préalable.

Article 3. - Le cahier spécial des charges est approuvé

## **7. MARCHE DE FOURNITURES POUR L'ACQUISITION DE MATERIEL DE SIGNALISATION ROUTIERE, DE MOBILIER URBAIN ET DIVERSES FOURNITURES DE VOIRIES - ANNEE 2022 - MARCHE STOCK - APPROBATION DU PROJET ET FIXATION DU MODE DE PASSATION DU MARCHE**

Vu les articles L1113-1 et L1122-13, §1er, L1123-23,5°, L1124-40, §1er, 3°, et L1222-3, §1er, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation;

Vu l'article 42, §1er, 1°, a), de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics;

Vu les articles 90 et suivants, de l'arrêté royal du 18 avril 2017, relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, tel qu'en vigueur à ce jour;

Considérant que les marchés attribués les 21 juin 2021 & 11 octobre 2022-1, relatifs au marché stock se rapportant à l'achat de matériel de signalisation, viennent à expiration le 28 juin 2022;

Considérant le cahier spécial des charges établi par les services communaux, relatif au marché stock se rapportant à l'achat de matériel de signalisation routière, de mobilier urbain et diverses fournitures de voiries, précisant notamment qu'il s'agit d'un marché à lots détaillés comme suit :

- Lot 1 : Signalisation et accessoires
- Lot 2 : Miroir routier
- Lot 3 : Poteau anti-stationnement carré en matière synthétique et en bois fixe et amovible, potelet de balisage type « Flexway »
- Lot 4 : Barrière de ville (type Province)
- Lot 5 : Potelet en acier type « Boule » et « Conique » avec bande rétro réfléchissante : fixe, amovible et système d'amovibilité
- Lot 6 : Etrier de protection
- Lot 7 : Potelet à mémoire de forme fixe et/ou amovible avec bande rétro réfléchissante
- Lot 8 : Musoir « Plat » et cylindrique
- Lot 9 : Balise anti-stationnement et musoirs lestables
- Lot 10 : Coussins berlinois et accessoires
- Lot 11 : Réflecteurs
- Lot 12 : Poubelles
- Lot 13 : Parkings vélos
- Lot 14 : Séparateur de trafic (New Jersey)
- Lot 15 : Barrières de chantier à poser sur Bigfoot, Balise type Ia et Ib1, Balise type Ia2/Ib2, balisette et socle Bigfoot, lampe de chantier et batterie, cône, bombe de marquage, films , rubalise
- Lot 16 : Barrière grillagée en acier galvanisé et accessoires

- Lot 17 : Tripode
- Lot 18 : Marquage préfabriqué thermoplastique (préformé), fixateur/primaire
- Lot 19 : Peinture routière pour application manuelle

Considérant que le marché porte sur une période de 12 mois prenant cours à la date de la notification du marché au(x) soumissionnaire(s) retenu(s);

Considérant que les livraisons seront fractionnées au gré des besoins du pouvoir adjudicateur, pendant toute la durée du marché ;  
 Considérant que le montant total estimé du marché, hors TVA, s'élève approximativement à 130.000 EUR, et qu'il est dès lors inférieur au seuil de 140.000 EUR hors tva en dessous duquel il est permis de recourir à la procédure négociée sans publication préalable;

Considérant que les dépenses relatives à ce marché sont prévues annuellement à divers articles du service ordinaire et extraordinaire du budget communal;

Considérant que sur l'exercice 2021, les dépenses sont notamment prévues aux articles 423/140-02, 423/124-02, 421/140-06, 761/124-02, 124/125-02, 722/125-48 du service ordinaire, et aux articles 423/741-52 – projets 20210035 & 20210036 & 20210037 & 20210038, 425/731-60 - projet 20210040, du service extraordinaire;

Considérant la transmission du dossier au Directeur financier pour avis préalable en date du 30/03/2022,

Considérant l'avis Positif du Directeur financier remis en date du 13/04/2022,

A l'unanimité des membres présents,

ARRETE :

Article 1<sup>er</sup>. - Le projet relatif à la fourniture de matériel de signalisation routière, de mobilier urbain et diverses fournitures de voiries est approuvé au montant estimé à titre indicatif à 130.000 EUR hors T.V.A.

Article 2. - Le marché dont il est question à l'article 1er est passé suivant la procédure négociée sans publication préalable.

Article 3. - Le cahier spécial des charges appelé à régir le marché en cause, annexé à la présente délibération, est approuvé.

ANNEXE 1

**CAHIER DES CHARGES  
DU MARCHE PUBLIC DE  
FOURNITURES  
AYANT POUR OBJET  
"Fourniture de matériel de signalisation"  
F.1638**

**PROCÉDURE NÉGOCIÉE SANS PUBLICATION PREALABLE**

**Pouvoir adjudicateur  
Commune de EGHEZEE**

**Auteur de projet  
Service "Marchés Publics"  
BOULANGER Marie-Jeanne  
Route de Gembloux, 43 à 5310 EGHEZEE**

**Table des matières**

|                                                       |           |
|-------------------------------------------------------|-----------|
| <b>I. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES .....</b>          | <b>8</b>  |
| I.1 DESCRIPTION DU MARCHÉ.....                        | 8         |
| I.2 IDENTITÉ DU POUVOIR ADJUDICATEUR .....            | 8         |
| I.3 MODE DE PASSATION.....                            | 8         |
| I.4 DURÉE DU MARCHÉ .....                             | 8         |
| I.5 MOTIFS D'EXCLUSION ET SÉLECTION QUALITATIVE ..... | 9         |
| I.6 QUANTITÉS .....                                   | 9         |
| I.7 FORME ET CONTENU DES SOUMISSIONS .....            | 9         |
| I.8 DÉPÔT DES OFFRES .....                            | 9         |
| I.9 OUVERTURE DES SOUMISSIONS .....                   | 10        |
| I.10 DÉLAI D'ENGAGEMENT DU SOUMISSIONNAIRE.....       | 10        |
| I.11 CRITÈRES D'ATTRIBUTION .....                     | 10        |
| I.12 VARIANTES LIBRES .....                           | 10        |
| I.13 CHOIX DE L'OFFRE.....                            | 10        |
| I.14 COMPLÉMENT D'OFFRE ET NÉGOCIATION .....          | 10        |
| <b>II. DISPOSITIONS CONTRACTUELLES.....</b>           | <b>11</b> |
| II.1 FONCTIONNAIRE DIRIGEANT .....                    | 11        |
| II.2 SOUS-TRAITANT .....                              | 11        |
| II.3 ASSURANCES .....                                 | 11        |
| II.4 CAUTIONNEMENT .....                              | 12        |
| II.5 MODALITÉS DE COMMANDE .....                      | 12        |
| II.6 RÉVISION DE PRIX .....                           | 12        |
| II.7 LIVRAISON.....                                   | 12        |
| II.8 DÉLAI DE LIVRAISON.....                          | 12        |
| II.9 LIEU DE LIVRAISON.....                           | 12        |
| II.10 MODALITÉS DE RÉCEPTION.....                     | 12        |
| II.11 DÉLAI DE PAIEMENT .....                         | 13        |

|                                                                                                                                                          |           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| II.12 DÉFAUT D'EXÉCUTION.....                                                                                                                            | 13        |
| <b>III. CLAUSES DE RÉEXAMEN (AR 14.01.2013 ÉTABLISSANT LES RÈGLES GÉNÉRALES D'EXÉCUTION)</b>                                                             | <b>13</b> |
| .....                                                                                                                                                    |           |
| III.1 SEULES MODIFICATIONS ESSENTIELLES POSSIBLES EN COURS D'EXÉCUTION DE MARCHÉ (DÉFINITION D'UNE MODIFICATION ESSENTIELLE DE MARCHÉ CF ART.38/6) ..... | 13        |
| III.2 SUSPENSIONS ORDONNÉES PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR (ART. 38/12 §1) .....                                                                            | 15        |
| III.3 DROIT DE SUSPENDRE LE MARCHÉ (ART. 38/12 §2) .....                                                                                                 | 15        |
| III.4 DEVOIRS DE L'ADJUDICATAIRE (ART 38/13x) .....                                                                                                      | 15        |
| <b>IV. DISPOSITIONS DIVERSES.....</b>                                                                                                                    | <b>15</b> |
| IV.1. JURIDICTIONS COMPÉTENTES.....                                                                                                                      | 15        |
| <b>V. DESCRIPTION DES EXIGENCES TECHNIQUES .....</b>                                                                                                     | <b>15</b> |
| <b>ANNEXE A : FORMULAIRE DE SOUMISSION.....</b>                                                                                                          | <b>26</b> |

#### AUTEUR DE PROJET

Nom: Service Marchés Publics"

Adresse: Route de Gembloux, 43 à 5310 Eghezée

Personne de contact pour la partie administrative : BOULANGER Marie-Jeanne

Téléphone: 081/810.146

E-mail: [marches.publics@eghezee.be](mailto:marches.publics@eghezee.be)

Personne de contact pour la partie technique : JUSSY Samuel

Téléphone: 081/810.165

E-mail: [samuel.jussy@eghezee.be](mailto:samuel.jussy@eghezee.be)

#### Réglementation en vigueur

Pour autant qu'il n'y soit pas dérogé dans les dispositions du présent cahier spécial des charges, ce marché est soumis aux clauses et conditions des dispositions légales énoncées ci-dessous, y compris les modifications intervenues ultérieurement et en vigueur au jour de l'ouverture des offres :

1. Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics.
2. Arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, et ses modifications ultérieures
3. Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics, et ses modifications ultérieures.
4. Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions, et ses modifications ultérieures
5. Règlement général pour la protection du travail (RGPT), Loi sur le bien-être et Code sur le bien-être au travail
6. Loi du 11 février 2013 prévoyant des sanctions et des mesures à l'encontre des employeurs de ressortissants de pays tiers en séjour illégal
7. Toutes les modifications aux lois et arrêtés précités, en vigueur au jour de l'ouverture des offres ;
8. Le présent cahier spécial des charges et ses annexes, ainsi que tout autre document du présent marché
9. Toute réglementation ayant un lien avec le présent marché.

Remarques importante :

En aucun cas, les conditions générales de vente des soumissionnaires ne sont applicables au présent marché, quand bien même celles-ci figureraient sur l'offre remise, les factures ou tout autre document commercial.

#### Dérogations, précisions et commentaires

Il est dérogé à l'article suivant du RGE :

#### Néant

#### Dispositions administratives

Cette première partie se rapporte à la réglementation relative à la passation d'un marché public jusqu'à la désignation de l'adjudicataire.

Les dispositions contenues dans cette partie se rapportent à la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et ses modifications ultérieures - ci-après dénommée la « loi du 17 juin 2016 » - et à l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques – ci-après dénommé ' « arrêté royal du 18 avril 2017 »

- tels qu'en vigueur à ce jour.

## **I.1 Description du marché**

Objet de ces fournitures : Fourniture de matériel de signalisation routière, de mobilier urbain et diverses fournitures de voiries

Lieu de livraison : Administration communale, route de Gembloux, 43 à 5310 Eghezée.

La description des fournitures concernées se trouve annexée au présent cahier des charges.

Le marché est divisé en 19 lots, conformément à ce qui est précisé ci-dessous :

- Lot 1 : Signalisation et accessoires
- Lot 2 : Miroir routier
- Lot 3 : Poteau anti-stationnement carré en matière synthétique et en bois fixe et amovible, potelet de balisage type « Flexway »
- Lot 4 : Barrière de ville (type Province)
- Lot 5 : Potelet en acier type « Boule » et « Conique » avec bande rétro réfléchissante : fixe, amovible et système d'amovibilité
- Lot 6 : Etrier de protection
- Lot 7 : Potelet à mémoire de forme fixe et/ou amovible avec bande rétro réfléchissante
- Lot 8 : Musoir « Plat » et cylindrique
- Lot 9 : Balise anti-stationnement et musoirs lestables
- Lot 10 : Coussins berlinois et accessoires
- Lot 11 : Réflecteurs
- Lot 12 : Poubelles
- Lot 13 : Parkings vélos
- Lot 14 : Séparateur de trafic (New Jersey)
- Lot 15 : Barrières de chantier à poser sur Bigfoot, Balise type Ia et Ib1, Balise type Ia2/Ib2, balisette et socle Bigfoot, lampe de chantier et batterie, cône, bombe de marquage, films , rubalise
- Lot 16 : Barrière grillagée en acier galvanisé et accessoires
- Lot 17 : Tripode
- Lot 18 : Marquage préfabriqué thermoplastique (préformé), fixateur/primaire
- Lot 19 : Peinture routière pour application manuelle

Le soumissionnaire peut remettre offre pour un ou plusieurs lots. Ces offres pourront être consignées dans un document unique, conforme au modèle de soumission prévu dans le présent cahier spécial des charges.

Le marché ayant trait à plusieurs lots, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de n'en attribuer que certains, et, éventuellement de décider que les autres lots feront l'objet d'un ou plusieurs nouveaux marchés, au besoin suivant un autre mode.

## **I.2 Identité du Pouvoir Adjudicateur**

Le pouvoir adjudicateur est la commune d'Eghezée, dont les bureaux administratifs sont situés à 5310 Eghezée, route de Gembloux, 43.

Le collège communal est chargé du contrôle de la régularité du marché.

## **I.3 Mode de passation**

Conformément à l'article 42, §1<sup>er</sup>, 1°, a, de la loi du 17 juin 2016 (montant du marché hors TVA inférieur au seuil de 140.000 €), le marché est attribué par procédure négociée sans publication préalable, après consultation de plusieurs entreprises et discussions utiles.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer le marché sur base des offres initiales sans mener de négociations.

## **I.4 Durée du marché**

Le contrat de fournitures est conclu pour une durée de **12 mois** prenant cours à la date de la notification de la décision au(x) soumissionnaire(s) retenu(s).

## **I.5 Motifs d'exclusion et sélection qualitative**

Le formulaire d'offre doit être accompagné des pièces suivantes :

### **Situation juridique du soumissionnaire (motifs d'exclusion)**

Par le seul fait de participer à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics.

Le pouvoir adjudicateur vérifiera l'exactitude de cette déclaration sur l'honneur implicite des soumissionnaires et effectuera les vérifications des dettes fiscales et ONSS vis-à-vis de tous les soumissionnaires dans les vingt jours qui suivent le moment ultime pour l'introduction des offres.

Le pouvoir adjudicateur, qui a accès gratuitement par des moyens électroniques aux renseignements ou documents, effectuera lui-même ces vérifications.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'inviter les soumissionnaires à compléter ou expliciter les renseignements et documents concernés et à quelque stade que ce soit de la procédure de passation, s'informer, par tous moyens qu'il juge utile, de la situation du soumissionnaire.

Un extrait du casier judiciaire sera réclamé à (aux) l'adjudicataire(s) pressenti(s) avant l'attribution du marché.

#### **Capacité économique et financière du soumissionnaire (critères de sélection)**

néant

Niveau(x) minimal(aux) : néant

#### **Capacité technique et professionnelle du soumissionnaire (critères de sélection)**

néant

Niveau(x) minimal(aux) : néant

### **1.6 Quantités**

Marché à « bons de commandes » ou « marché ouvert » : c'est un marché de fournitures conclu pour faire face à des besoins éventuels ou présumés d'une année, ces besoins n'étant pas définis à priori avec précision.

Le contrat se limite à fixer des prix unitaires, tandis que l'unique droit formel du cocontractant à fournir résulte de l'introduction par l'Administration communale, au fur et à mesure des besoins, de bons de commande successifs, à charge du contrat de base.

Le soumissionnaire remettra un catalogue reprenant l'ensemble des fournitures dont l'administration pourrait commander et qui ne figurent pas sur la liste annexée.

L'administration se réserve le droit de commander en cours d'année toute fourniture utile reprise dans ce catalogue.

Les prix comprendront tous frais et charges, à l'exception de la TVA.

Sont inclus dans les prix : les frais administratifs, les frais de livraison, les frais de conditionnement et les frais d'assurances. Le taux et le montant de la TVA doivent être mentionnés séparément.

Le pouvoir adjudicateur n'est pas engagé par un volume minimal de commande.

### **1.7 Forme et contenu des soumissions**

Le soumissionnaire établit son offre en français et complète le formulaire d'offre sur le modèle annexé au cahier des charges le cas échéant. Si le soumissionnaire établit son offre sur d'autres documents que le formulaire prévu, il supporte l'entière responsabilité de la parfaite concordance entre les documents qu'il a utilisés et le formulaire.

En cas de discordance entre les documents informatique et papier, seul le formulaire d'offre papier fait foi.

Le soumissionnaire indique clairement dans son offre quelle information est confidentielle et/ou se rapporte à des secrets techniques ou commerciaux et ne peut donc pas être divulguée par le pouvoir adjudicateur.

Tous les documents établis ou complétés par le soumissionnaire ou son mandataire sont datés et signés par celui-ci.

Lorsque l'offre est signée par un mandataire, celui-ci mentionne clairement son (ses) mandant(s). Le mandataire joint à l'offre l'acte authentique ou sous seing privé qui lui accorde ses pouvoirs ou une copie de la procuration.

Toutes ratures, surcharges et mentions complémentaires ou modificatives, tant dans l'offre que dans ses annexes, qui seraient de nature à influencer les conditions essentielles du marché, telles que les prix, les délais, les conditions techniques, doivent également être signées par le soumissionnaire ou son mandataire.

Les prix doivent toujours être exprimés en euro.

### **1.8 Dépôt des offres**

L'offre est établie sur papier et est glissée sous pli définitivement scellé mentionnant le numéro du cahier des charges (F.1638) ou l'objet du marché. Elle est envoyée par service postal ou remise par porteur.

En cas d'envoi par service postal, l'offre doit être adressée à :

COMMUNE D'EGHEZEE – Service Marchés Publics

Route de Gembloux, 43

5310 GEMBOUX

En cas de dépôt par porteur, le porteur remet l'offre personnellement au Service Marchés Publics.

La date limite d'introduction des offres sera mentionnée dans la lettre d'invitation à présenter une offre.

Par l'introduction d'une offre, les soumissionnaires acceptent sans condition le contenu du cahier des charges et des autres documents relatifs au marché, ainsi que le respect de la procédure de passation telle que décrite dans le cahier des charges et acceptent d'être liés par ces dispositions.

Lorsqu'un soumissionnaire formule une objection à ce sujet, il doit communiquer les raisons de cette objection au pouvoir adjudicateur par écrit et par courrier recommandé dans les 7 jours calendrier après la réception du cahier

des charges.

## **I.9 Ouverture des soumissions**

Il n'y a pas d'ouverture des offres en séance publique.

## **I.10 Délai d'engagement du soumissionnaire**

Le soumissionnaire reste lié par son offre pendant un délai de 180 jours calendrier, à compter de la date limite de réception des offres.

## **I.11 Critères d'attribution**

Le marché sera attribué à l'offre régulière et conforme économiquement la plus avantageuse sur base du meilleur rapport qualité/prix, évalué sur base du :

- **Prix (80 points/100).** Le montant des points attribués à chacune des offres est calculé comme suit :  $80 \text{ points} \times (\text{prix de l'offre régulière la plus basse} / \text{prix de l'offre examinée})$
- **Les conditions de livraison – délai de livraison exprimé en jours calendriers (20 points/100).** Le montant des points attribués à chacune des offres est calculé comme suit : 20 points à toute offre dont le délai de fourniture est compris entre 10 et 20 jours, zéro point pour plus de 30 jours de délai. Entre ces deux délais, le nombre de points attribués à toute offre sera déterminé par interpolation linéaire entre ces deux valeurs extrêmes de 20 et 30 jours. Si plusieurs délais sont proposés, seul le délai le plus élevé entrera en ligne de compte pour le calcul des points à attribuer

## **I.12 Variantes libres**

Il est interdit de proposer des variantes libres.

Aucune variante exigée ou autorisée n'est prévue.

## **I.13 Choix de l'offre**

Le pouvoir adjudicateur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse, déterminée sur la base des critères d'attribution.

Par la présentation de son offre, le soumissionnaire accepte toutes les clauses du Cahier des Charges et renonce à toutes les autres conditions. Si le pouvoir adjudicateur constate, lors de l'analyse des offres, que le soumissionnaire a ajouté des conditions qui rendent l'offre imprécise ou si le soumissionnaire émet des réserves quant aux conditions du Cahier des Charges, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de considérer l'offre comme substantiellement irrégulière.

## **I.14 Complément d'offre et négociation**

Le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la possibilité d'inviter les soumissionnaires à compléter et expliciter les documents présentés, à quelque stade que ce soit de la procédure.

Le pouvoir adjudicateur peut négocier avec les soumissionnaires et proposer à ceux-ci d'adapter leurs offres aux exigences indiquées dans le cahier des charges afin en vue d'améliorer leur contenu. La négociation peut également porter sur les caractéristiques et le contenu de la mission, ses conditions d'exécution et la prise en compte par le soumissionnaire des observations du pouvoir adjudicateur sur son offre.

Les critères d'attribution ne font pas l'objet de négociations.

Au cours de la négociation, l'égalité de traitement de tous les soumissionnaires est assurée. En particulier, aucune information susceptible d'avantager certains soumissionnaires par rapport à d'autres ne sera donnée. La négociation peut se dérouler en phases successives de manière à réduire le nombre d'offres à négocier en appliquant les critères d'attribution.

chaque étape, le pouvoir adjudicateur pourra décider de poursuivre prioritairement les négociations avec le ou les soumissionnaire(s) provisoirement mieux classé(s). À chaque moment, le pouvoir adjudicateur pourra demander aux soumissionnaires les précisions et compléments d'informations qu'elle jugera utile d'obtenir.

Au terme des négociations, le marché est attribué au soumissionnaire qui a déposé l'offre régulière économiquement la plus avantageuse sur la base des critères d'attribution énoncés dans le présent cahier spécial des charges.

### **Dispositions contractuelles**

Cette deuxième partie fixe la procédure relative à l'exécution du marché.

Pour autant qu'il n'y soit pas dérogé, l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics est d'application, tel qu'en vigueur à ce jour

## **II.1 Fonctionnaire dirigeant**

Le collège communal est le fonctionnaire dirigeant du marché conformément aux dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

En application des dispositions de l'article L1222-4 §1er du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le collège communal est le seul organe compétent habilité à contrôler l'exécution du marché.

Le collège communal est représenté par :

- Monsieur Rudy Delhaise, Bourgmestre
- Et Madame Anne Blaise, Directrice générale (ou la personne qui la remplace)

Adresse : Commune d'Eghezée, route de Gembloux, 43 à 5310 Eghezée

Téléphone : 081/81.01.20

E-mail : [info@eghezee.be](mailto:info@eghezee.be)

Le surveillant des fournitures :

Nom : Samuel JUSSY

Fonction : Conseiller Mobilité

Téléphone : 081/810.165

E-mail : [samuel.jussy@eghezee.be](mailto:samuel.jussy@eghezee.be)

En fonction au : au Service communal Cadre de Vie – Département mobilité

Adresse : route de Gembloux, 43 à 5310 Eghezée

## **II.2 Sous-traitant**

Le soumissionnaire peut faire valoir les capacités de sous-traitants ou d'autres entités. Dans ce cas, le soumissionnaire joint à son offre les documents utiles desquels il ressort l'engagement de ces sous-traitants ou entités de mettre les moyens nécessaires à la disposition du soumissionnaire.

En application de l'article 74 de l'AR du 18 avril 2017 et de l'article 12 de l'AR du 14 janvier 2013, le soumissionnaire indique dans son offre la part du marché pour laquelle il fait appel à la capacité de sous-traitants ou d'autres entité, ainsi que le(s) sous-traitant(s) ou autre(s) entité(s) qu'il propose.

L'adjudicataire transmet, au plus tard au début de l'exécution du marché, les informations suivantes à l'adjudicateur : le nom, les coordonnées et les représentants légaux de tous les sous-traitants, quelle que soit la mesure dans laquelle ils participent à la chaîne de sous-traitance et quelle que soit leur place dans cette chaîne, participant à l'exécution du marché, dans la mesure où ces informations sont connues à ce stade.

L'adjudicataire est, pendant toute la durée du marché, tenu de porter sans délai à la connaissance de l'adjudicateur tout changement relatif à ces informations ainsi que des informations requises pour tout nouveau sous-traitant qui participera ultérieurement à ces travaux ou à la prestation de ces services.

L'adjudicataire demeure responsable envers le pouvoir adjudicateur lorsqu'il confie tout ou partie de ses engagements à des sous-traitants.

Le pouvoir adjudicateur ne noue aucun lien contractuel avec ces sous-traitants.

L'adjudicataire est tenu de travailler avec ces sous-traitants désignés lors de l'exécution du marché. Le recours à d'autres sous-traitants est soumis à l'accord préalable du pouvoir adjudicateur.

Ces sous-traitants ou entités ne peuvent se trouver dans une situation d'exclusion, comme visé dans l'article 61 de l'AR du 18 avril 2017.

Conformément à l'article 1798 du Code Civil, le sous-traitant a une action directe à l'égard du maître de l'ouvrage.

## **II.3 Assurances**

L'adjudicataire contracte les assurances couvrant sa responsabilité en matière d'accidents de travail et sa responsabilité civile vis-à-vis des tiers lors de l'exécution du marché.

À tout moment durant l'exécution du marché, dans un délai de quinze jours à compter de la réception de la demande du pouvoir adjudicateur, l'adjudicataire justifie qu'il a souscrit ces contrats d'assurance au moyen d'une attestation établissant l'étendue de la responsabilité garantie requise par les documents du marché.

## **II.4 Cautionnement**

Vu que le présent marché ne peut faire l'objet d'une indication d'un prix total, l'assiette du cautionnement correspond au montant mensuel estimé du marché multiplié par six.

**Le montant du cautionnement est fixé à 3.250 €**

Il sera constitué selon l'une des formes prévues à l'article 27 de l'A.R. du 14 janvier 2013.

## **II.5 Modalités de commande**

La commande sera passée par la délivrance d'un bon de commande numéroté émis par l'administration communale et délivré soit :

- en mains propres dont copie, signée par le représentant du fournisseur, est remise au surveillant des fournitures
  - par simple courrier postal
  - par courriel
  - par courrier

Les commandes sont effectuées tout au long de l'année, en fonction des besoins à satisfaire

Le pouvoir adjudicateur est libre de déterminer le matériel qu'il commande, et la fréquence des commandes, sans devoir s'en justifier auprès de l'adjudicataire.

Quelle que soit la quantité réellement commandée aux termes des bons de commandes, les prix unitaires ou la méthode de calcul proposés par l'adjudicataire restent inchangés.

## **II.6 Révision de prix**

Il n'y a pas de révision de prix pour ce marché

## **II.7 Livraison**

Chaque livraison, qu'elle soit complète ou partielle, doit être accompagnée d'un bon de livraison reprenant l'ensemble des fournitures livrées.

Ce bon de livraison sera délivré en deux exemplaires et ce, afin de permettre la réception provisoire dont question au point II.8 du présent cahier spécial des charges.

## **II.8 Délai de livraison**

Le pouvoir adjudicateur n'a pas spécifié de délai de livraison. Par conséquent, le soumissionnaire doit indiquer lui-même le délai de livraison dans son offre (**en jours calendrier**).

En cas de non respect des délais, les dispositions contenues aux articles 44, 123 et 124 de l'arrêté royal du 14 janvier 2013 pourront être appliquées.

Faisant usage de la faculté prévue à l'article 123, §2, le pouvoir adjudicateur fixe le montant de l'amende à 5,00 € par jour de calendrier de retard de livraison complète de la commande.

On entend par « commande », toutes les fournitures reprises sur le bon de commande émis par l'administration communale.

La livraison ne sera réputée complète qu'à la fin de toutes les éventuelles livraisons partielles des fournitures faisant l'objet d'une seule commande.

## **II.9 Lieu de livraison**

La livraison se fait à l'Administration Communale d'Eghezée, route de Gembloux, 43 à 5310 Eghezée et/ou au Dépôt communal, route de Ramillies, 12 à 5310 Eghezée, aux heures suivantes :

Du lundi au vendredi : de 08h30 à 16h00

En dehors de cet horaire, le fournisseur prendra contact préalablement avec Madame Laetitia Daussonne – Employée Département Infrastructures & Logistique (081/859.285) ou Monsieur Nicolas Monin, Agent technique en Chef au Département Infrastructures & Logistique (081/859.288), en vue de planifier la livraison.

Le fournisseur reste entièrement responsable du matériel jusqu'à la livraison.

## **II.10 Modalités de réception**

### Réception provisoire complète au lieu de livraison

Conformément à l'art. 131, de l'arrêté royal du 14 janvier 2013, la réception provisoire s'effectue complètement au lieu de livraison.

Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de trente jours de calendrier à compter de la date de livraison, pour examiner et tester les fournitures ainsi que pour notifier sa décision d'acceptation ou de refus.

Ce délai prend cours le lendemain du jour d'arrivée au lieu de livraison, de toutes les fournitures faisant l'objet de la commande, pour autant que le pouvoir adjudicateur soit en possession du bordereau de livraison ou de la facture dûment établie.

En cas de refus de fournitures, avis est donné au fournisseur par lettre recommandée, lequel est tenu de les faire enlever dans un délai de quinze jours

Ce délai passé, le pouvoir adjudicateur est dégagé de toute responsabilité pour les fournitures qui ne sont pas enlevées. Celles-ci peuvent être renvoyées d'office au fournisseur à ses frais.

### Réception définitive

Conformément à l'article 135 de l'arrêté royal du 14 janvier 2013, la réception définitive a lieu à l'expiration du délai de garantie ; elle est implicite lorsque les fournitures n'ont donné lieu à aucune réclamation pendant ce délai.

Si les fournitures ont donné lieu à des réclamations pendant le délai de garantie, un procès-verbal de réception définitive ou de refus de réception est établi dans les 15 jours de calendrier précédant l'expiration du délai de garantie.

## **II.11 Délai de paiement**

Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de vérification de 30 jours de calendrier à partir de la date de livraison pour procéder aux formalités de réception. Ce délai prend cours, pour autant que le pouvoir adjudicateur soit, en même temps, en possession du bordereau ou de la facture.

Le paiement du montant dû au fournisseur est effectué dans les 30 jours de calendrier à compter de la date de la fin

de la vérification mentionnée ci-dessus, pour autant que le pouvoir adjudicateur soit, en même temps, en possession de la facture régulièrement établie ainsi que des autres documents éventuellement exigés. Ladite facture vaut déclaration de créance.

Les factures sont à adresser à l'adresse suivante :

Commune d'Eghezée – Service Gestion Financière  
Facture – Signalisation – Année 2022 – F.1638  
Route de Gembloux, 43  
5310 EGHEZEE

## II.12 Défaut d'exécution

Tout manquement aux clauses du marché, y compris la non-observation des ordres du pouvoir adjudicateur, est constaté dans un procès-verbal dont copie est transmise à l'adjudicataire par lettre recommandée à la poste.

Les manquements constatés à sa charge rendent l'adjudicataire passible d'une ou de plusieurs des mesures prévues aux articles 45 à 49, 123 à 124, de l'arrêté royal du 14 janvier 2013.

Les amendes pour retard de livraison sont indépendantes des pénalités prévues à l'article 45.

Elles sont dues, sans mise en demeure, par la seule expiration du délai de livraison sans intervention d'un procès-verbal et appliquée de plein droit pour la totalité des jours de retard.

Les amendes pour retard apportées à la livraison sont fixées à 5€ par jour calendrier.

Le maximum des amendes ne dépassera pas 10 pourcent de la valeur des fournitures dont la livraison a été effectuée avec un même retard.

Clauses de réexamen (AR 14.01.2013 établissant les règles générales d'exécution)

## II.13 Seules modifications essentielles possibles en cours d'exécution de marché (définition d'une modification essentielle de marché cf art.38/6)

Le marché ne peut être modifié sans une nouvelle procédure de passation de marché que dans les cas suivants :

1.1. Lorsque les travaux, fournitures ou services complémentaires sont devenus nécessaires et ne figuraient pas dans le marché initial et que **le changement de contractant est impossible** (art 38/1) pour des raisons économiques ou techniques telles de l'obligation d'interchangeabilité ou d'interopérabilité des services complémentaires avec les équipements, services ou installations existants acheté dans le cadre du marché initial ; et que cela représenterait un inconvénient majeur ou entraînerait une augmentation substantielle des coûts pour le pouvoir adjudicateur.

Toutefois, l'augmentation résultant d'une modification ne peut pas être supérieure à cinquante pour cent de la valeur du marché initial. Lorsque plusieurs modifications successives sont effectuées, cette limite s'applique à la valeur de chaque modification. Ces modifications consécutives ne peuvent être utilisées pour contourner la réglementation en matière de marchés publics.

1.2. **Lorsqu'un nouvel adjudicataire remplace** (art. 38/3) celui auquel l'adjudicateur a initialement attribué le marché à la suite d'une succession universelle ou partielle de l'adjudicataire initial, à la suite d'opérations de restructuration de société, notamment de rachat, de fusion, d'acquisition ou d'insolvabilité, assurée par un autre opérateur économique qui remplit les critères de sélection établis initialement, à condition que cela n'entraîne par d'autres modifications substantielles du marché et ne vise pas à contourner les dispositions en matière de marchés publics.

1.3. **Lorsque la valeur de la modification est inférieure** aux deux valeurs suivantes (règle « de minimis » art. 38/4) :

1° le seuil fixé pour la publicité européenne ; et

2° dix pour cent de la valeur du marché initial pour les marchés de services et de fournitures et quinze pour cent de la valeur du marché initial pour les marchés de travaux.

Lorsque plusieurs modifications successives sont effectuées, la valeur visée à l'alinéa 1<sup>er</sup>, est déterminée sur la base de la valeur cumulée nette des modifications successives.

Pour le calcul de la valeur du marché initial visée à l'alinéa 1<sup>er</sup>, 2°, et lorsque le marché comporte une clause d'indexation, c'est le montant actualisé sur la base de cette clause qui constitue le montant de référence.

Toutefois, la modification ne peut pas changer la nature globale du marché.

1.4. Lorsque l'adjudicataire peut se prévaloir des **modifications des impositions en Belgique** (art. 38/8) ayant une incidence sur le montant du marché aux deux conditions cumulatives suivantes :

1° la modification est entrée en vigueur après le dixième jour précédant la date ultime fixée pour la réception des offres ;

2° soit directement, soit indirectement par l'intermédiaire d'un indice, ces impositions ne sont pas incorporées dans la formule de révision prévue dans les documents du marché en application de la révision de prix.

En cas de hausse des impositions, l'adjudicataire doit établir qu'il a effectivement supporté les charges supplémentaires qu'il a réclamées et que celles-ci concernent des prestations inhérentes à l'exécution du marché.

En cas de baisse, il n'y a pas de révision si l'adjudicataire prouve qu'il a payé les impositions à l'ancien taux.

1.5. Lorsque **l'équilibre contractuel du marché a été bouleversé au détriment de l'adjudicataire** (art. 38/9) par des circonstances quelconques auxquelles l'adjudicateur est resté étranger.

L'adjudicataire ne peut invoquer l'application de cette clause de réexamen que s'il démontre que la révision est devenue nécessaire à la suite de circonstances qu'il ne pouvait raisonnablement pas prévoir lors du dépôt de son offre, qu'il ne pouvait éviter et aux conséquences desquelles il ne pouvait obvier, bien qu'il ait fait toutes les diligences nécessaires.

L'adjudicataire peut invoquer la défaillance d'un sous-traitant que pour autant que ce dernier puisse se prévaloir des circonstances que l'adjudicataire aurait pu lui-même invoquer s'il avait été placé dans une situation analogue.

La révision peut consister soit en une prolongation des délais d'exécution, soit, lorsqu'il s'agit d'un préjudice très important, en une autre forme de révision ou en la résiliation du marché.

L'étendue du préjudice subi par l'adjudicataire est appréciée uniquement sur la base des éléments propres au marché en question.

Ce préjudice doit :

- pour les marchés de travaux et les marchés de services visés à l'annexe 1, s'élever au moins à 2,5 pour cent du montant initial du marché. Si le marché est passé sur la base du seul prix, sur la base du coût ou sur la base du meilleur rapport qualité-prix lorsque le poids du critère relatif au prix représente au moins cinquante pour cent du poids total des critères d'attribution, le seuil du préjudice très important est en toute hypothèse atteint à partir des montants définis à l'article 38/9 de l'AR 14.01.2013 établissant les règles générales d'exécution.
- pour les marchés de fournitures et de services autres que ceux visés à l'annexe 1, s'élever au moins à quinze pour cent du montant initial du marché.

1.6. Lorsque **l'équilibre contractuel du marché a été bouleversé en faveur de l'adjudicataire** (art. 38/10) en raison de circonstances quelconques auxquelles l'adjudicateur est resté étranger.

La révision peut consister soit en une réduction des délais d'exécution, soit, lorsqu'il s'agit d'un avantage très important, en une autre forme de révision des dispositions du marché ou en la résiliation du marché.

L'étendue de l'avantage dont a bénéficié l'adjudicataire est appréciée uniquement sur la base des éléments propres au marché en question.

Cet avantage doit :

- pour les marchés de travaux et les marchés de services visés à l'annexe 1, s'élever au moins à 2,5 pour cent du montant initial du marché. Si le marché est passé sur la base du seul prix, sur la base du coût ou sur la base du meilleur rapport qualité-prix lorsque le poids du critère relatif au prix représente au moins cinquante pour cent du poids total des critères d'attribution, le seuil du préjudice très important est en toute hypothèse atteint à partir des montants définis à l'article 38/9 de l'AR 14.01.2013 établissant les règles générales d'exécution.
- pour les marchés de fournitures et de services autres que ceux visés à l'annexe 1, s'élever au moins à quinze pour cent du montant initial du marché.

1.7. Lorsque suite à des **événements imprévisibles dans le chef du pouvoir adjudicateur** (art.38/2), toutes les conditions suivantes sont remplies :

- 1° la modification est rendue nécessaire par des circonstances qu'un adjudicateur diligent ne pouvait pas prévoir ;
- 2° la modification ne change pas la nature globale du marché ;
- 3° l'augmentation de prix résultant de cette modification n'est pas supérieure à cinquante pour cent de la valeur du marché. Lorsque plusieurs modifications successives sont effectuées, cette limite s'applique à la valeur de chaque modification. Ces modifications consécutives ne visent pas à contourner les dispositions en matière de marchés publics.

1.8. Lorsque **l'adjudicataire ou l'adjudicateur a subi un retard ou un préjudice** suite aux carences, lenteurs ou faits quelconques **qui ne peuvent être imputés à l'autre partie** (art.38/11), il peut y avoir révision des conditions du marché qui peuvent consister en une ou plusieurs des mesures suivantes :

- 1° la révision des dispositions contractuelles, en ce compris la prolongation ou la réduction des délais d'exécution ;
- 2° des dommages et intérêts ;
- 3° la résiliation du marché.

## **II.14** Suspensions ordonnées par le pouvoir adjudicateur (art. 38/12 §1)

En cas de suspensions ordonnées par le pouvoir adjudicateur, l'adjudicataire a droit à des dommages et intérêts dans les conditions cumulatives suivantes :

- 1° la suspension dépasse au total un vingtième du délai d'exécution et au moins dix jours ouvrables ou quinze jours

calendrier, selon que le délai d'exécution est exprimé en jours ouvrables ou en jours de calendrier.

2° la suspension n'est pas due à des conditions météorologiques défavorables ;

3° la suspension a lieu endéans le délai d'exécution du marché.

## **II.15** Droit de suspendre le marché (art. 38/12 §2)

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de suspendre l'exécution du marché pendant une période donnée, notamment parce qu'il estime que le marché ne peut pas être exécuté sans inconvénient à ce moment-là.

Le cas échéant, le délai d'exécution est prolongé à concurrence du retard occasionné par cette suspension, pour autant que le délai contractuel ne soit pas expiré. Lorsque ce délai est expiré, une remise d'amendes pour retard d'exécution (art. 50 de l'AR 14.01.2013 établissant les règles générales d'exécution).

Dans le cas présent, l'adjudicataire est tenu de prendre, à ses frais, toutes les précautions nécessaires pour préserver les prestations déjà exécutées et les matériaux des dégradations pouvant provenir de conditions météorologiques défavorables, de vol ou d'autres actes de malveillance.

## **II.16** Devoirs de l'adjudicataire (art 38/13x)

L'adjudicataire ne peut se prévaloir des discussions en cours concernant l'application des clauses de réexamen telles que visées aux articles 38/9 à 38/12 pour ralentir le rythme d'exécution, interrompre l'exécution du marché ou ne pas reprendre celle-ci, selon le cas.

De même que le pouvoir adjudicateur ou l'adjudicataire qui veut se baser sur des clauses de réexamen telles que visées aux articles 38/9 à 38/12, doit dénoncer les faits ou les circonstances sur lesquels il se base, par écrit dans les trente jours de leur survenance ou de la date à laquelle l'adjudicataire ou le pouvoir adjudicateur aurait normalement dû en avoir connaissance.

Les **conditions d'introduction** des dénonciations des faits et circonstances doivent se faire selon les modalités définies par les articles 38/14 à 38/17 de l'AR du 14.01.2013 établissant les règles générales d'exécution

## **IV. Dispositions diverses**

### **IV.1. Juridictions compétentes**

Le présent marché est régi par le droit belge.

Pour toute contestation relative à l'interprétation et à l'exécution du présent marché, il est expressément attribué compétence aux tribunaux de Namur. Cette clause demeure valable en cas de litispendance, de connexité ou d'appel en garantie.

## **V. Description des exigences techniques**

Remarque préalable : Pour rappel, le pouvoir adjudicateur n'est tenu à aucun minimum de commande.

Le présent marché concerne la fourniture de matériel de signalisation

### **LOT 1 : signalisation et accessoire :**

| SIGNALS ROUTIERS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                  |            |  |  |  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------|--|--|--|
| GENERALITE : Pour les signaux G2000, la dernière version de Qualiroute est d'application. Le panneau est serti d'un couvre-chant en aluminium anodisé avant usinage et non peint. Ce dernier est solidement fixé au panneau de façon à éviter tout déboîtement ou rotation du panneau. Aucune marque ne peut apparaître sur la face avant du panneau après la fixation du couvre-chant. Les différentes parties du couvre-chant sont jointes et solidarisées entre elles. Les films (type2) rétro réfléchissants et transparents sont appliqués sur toute la surface du panneau avant la pose des couvre-chants. L'arrière du couvre-chant comporte une gorge de 15,3 mm avec un rebord de 14 mm. Les formes, symboles, couleurs et inscriptions sur la face avant satisfont aux prescriptions du document de référence QUALIROUTES-C-6, en particulier les chapitres A à G de la partie II ainsi qu'aux catégories définies par l'A.R. du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière (code de la route) et l'A.M. du 11 octobre 1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière (règlement du gestionnaire de voirie). Les textes et inscriptions sont exécutés selon l'alphabet décrit dans la partie VII du document de référence QUALIROUTES-C-6. Néanmoins, pour les noms des anciennes communes (anciens noms avant fusion des communes), des lieux et des bâtiments d'intérêt public ou de caractère touristique, on applique l'alphabet Helvetica Mediums cursif (position italique penchée à 10° vers la droite) à l'exception des panneaux F34b1 et F34b2. Les différentes caractéristiques géométriques décrites ci-dessous font notamment référence aux signaux routiers de danger (A), de priorité (B), d'interdiction (C), d'obligation (D), d'arrêt et stationnement (E), d'indication (F), additionnels (G), destinés aux cyclistes (M), à validité zonale (Z), chantier et réseaux grand gabarit, ... . Le type de signalisation, les indications éventuelles et les dimensions seront précisés lors de chaque commande. Le prix du panneau comprendra les textes/inscriptions, les couleurs et les symboles/formes/logos. Garantie : pour le matériel et les assemblages, un minimum de 7 ans est demandé. Pour les films rétro réfléchissants, un minimum de 7 ans est demandé. La certification CE des panneaux G2000 est une obligation. |                  |            |  |  |  |
| N°                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Type de panneaux | Dimensions |  |  |  |
| SIGNALS ROUTIER TYPE G2000 AVEC FILM DE TYPE 2 HI                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                  |            |  |  |  |
| 1                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Triangle         | 400mm      |  |  |  |
| 2                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Triangle         | 700mm      |  |  |  |

|    |                             |                              |    |  |  |
|----|-----------------------------|------------------------------|----|--|--|
| 3  | Disque                      | 400mm                        |    |  |  |
| 4  | Disque                      | 700mm                        |    |  |  |
| 5  | Octogone                    | 400mm                        |    |  |  |
| 6  | Octogone                    | 700mm                        |    |  |  |
| 7  | Rectangle                   | 600mm/400mm<br>400mm/600mm   | ou |  |  |
| 8  | Rectangle                   | 600mm/900mm<br>900mm/600mm   | ou |  |  |
| 9  | Rectangle (Soyons courtois) | 800mm/400mm<br>40mm/800mm    | ou |  |  |
| 10 | Rectangle (Dépose minute)   | 700mm/400mm<br>400mm/700mm   | ou |  |  |
| 11 | Rectangle                   | 900mm/150mm                  |    |  |  |
| 12 | Rectangle                   | 1200mm/150mm                 |    |  |  |
| 13 | Rectangle                   | 1200mm/250mm                 |    |  |  |
| 14 | Rectangle                   | 700mm/200mm                  |    |  |  |
| 15 | Rectangle                   | 700mm/400mm                  |    |  |  |
| 16 | Rectangle                   | 400mm/300mm                  |    |  |  |
| 17 | Rectangle                   | 400mm/200mm                  |    |  |  |
| 18 | Rectangle                   | 100mm/400mm                  |    |  |  |
| 19 | Rectangle                   | 300mm/1100mm                 |    |  |  |
| 20 | Rectangle                   | 200mm/450mm                  |    |  |  |
| 21 | Rectangle                   | 1100mm/700mm<br>700mm/1100mm | ou |  |  |
| 22 | Carré                       | 400mm                        |    |  |  |
| 23 | Carré                       | 700mm                        |    |  |  |
| 24 | Flèche                      | 850mm/200mm                  |    |  |  |
| 25 | Flèche                      | 1150mm/200mm                 |    |  |  |
| 26 | Flèche                      | 1250mm/300mm                 |    |  |  |
| 27 | Flèche                      | 1300mm/200mm                 |    |  |  |

### SIGNALISATION DE CHANTIER AVEC COUVRE-CHANT ET FILM DE TYPE 3

GENERALITES : Les différentes caractéristiques géométriques décrites ci-dessous font notamment référence aux signaux routiers de danger, de priorité, d'interdiction, d'obligation, d'arrêt et stationnement, d'indication, additionnels, chantier et réseaux grand gabarit, ... Le type de signalisation, les indications éventuelles et les dimensions seront précisés lors de chaque commande..

|    |                          |                            |    |  |  |
|----|--------------------------|----------------------------|----|--|--|
| 1  | Triangle                 | 700mm                      |    |  |  |
| 2  | Disque                   | 400mm                      |    |  |  |
| 3  | Disque                   | 700mm                      |    |  |  |
| 4  | Octogone                 | 400mm                      |    |  |  |
| 5  | Octogone                 | 700mm                      |    |  |  |
| 6  | Rectangle                | 600mm/400mm<br>400mm/600mm | ou |  |  |
| 7  | Rectangle                | 700mm/200mm                |    |  |  |
| 8  | Rectangle + film ardoise | 400mm/200mm                |    |  |  |
| 9  | Rectangle                | 400mm/200mm                |    |  |  |
| 10 | Rectangle                | 100mm/400mm                |    |  |  |
| 11 | Flèche                   | 850mm/250mm                |    |  |  |
| 12 | Flèche                   | 900mm/150mm                |    |  |  |

### PANNEAUX AIRES DE JEUX AVEC FILM DE TYPE 1

Panneau type G2000, serti d'un couvre-chant en aluminium anodisé avant usinage et non peint. Ce dernier est solidement fixé au panneau de façon à éviter tout déboîtement ou rotation du panneau. Aucune marque ne peut apparaître sur la face avant du panneau après la fixation du couvre-chant. Les différentes parties du couvre-chant sont jointes et solidarisées entre elles. Impression digitale en quadrichromie avec application d'un laminat avec protection anti UV. Le panneau a les dimensions suivantes : 600mm (Base)/ 900mm (Hauteur). L'épaisseur du panneau est de minimum 2mm, de type dibond, plat aluminium ou autre. Le film est appliqué sur toute la surface du panneau avant la pose des couvre-chants. L'impression appliquée et les panneaux doivent pouvoir résister aux différentes sollicitations. L'impression doit pouvoir résister aux UV. L'arrière du couvre-chant comporte une gorge de 15,3 mm avec un rebord de 14 mm. Les indications, inscriptions et autres informations

seront communiqués au moment de la commande. Les panneaux seront réalisés selon le modèle graphique repris ci-dessous à titre illustratif. Le prix du panneau comprendra les inscriptions, couleurs et logos, ... et répondra aux caractéristiques suivantes :

| Mentions                 | Ecriture                    | Taille de la police | Espacement des lettres |
|--------------------------|-----------------------------|---------------------|------------------------|
| « Aire de jeux/loisirs » | Chewy                       | 240pt               | -10                    |
| Lieu                     | Chewy                       | 150pt               | 0                      |
| « Pour votre sécurité »  | Chewy                       | 75pt                | 0                      |
| « Commune »              | Chewy                       | 72pt                | 75                     |
| « N° urgence »           | Chewy                       | 105pt               | 40                     |
| Le texte                 | Bell Gothic Std             | 50pt                | 40                     |
| La couleur de fond       | R :0-V :53-B :101 / #003565 |                     |                        |



**AIRE DE JEUX**

**AISCHE-EN-REFAIL**

Pour votre sécurité:

- Surveillance parentale obligatoire
- Utiliser les équipements dans les conditions normales
- Ne pas utiliser en cas de défaut visible

**EXPLOITANT**  
Commune d'Eghezée  
Rue de Gambieux 43  
5310 Eghezée

**N° URGENCE: 112**

|   |                                |             |  |  |  |
|---|--------------------------------|-------------|--|--|--|
| 1 | Rectangle verticale (portrait) | 600mm/900mm |  |  |  |
|---|--------------------------------|-------------|--|--|--|

#### PLAQUES DE RUE AVEC FILM DE TYPE 1

Panneau en alu plat avec bord supérieur et inférieur plié, profil en « U » pour fixation au moyen de brides type G2000 de 51mm de diamètre. Selon les besoins de l'administration communale, certains panneaux seront demandés sans le profil en « U », version alu plat. Chaque plaque de rue comportera un fond bleu, un lettrage blanc, un listel blanc sur le pourtour, un logo blanc dans le coin inférieur gauche, le nom du village près du coin inférieur droit. Elle sera réalisée selon le modèle graphique repris ci-dessous à titre illustratif. Les informations à transcrire seront communiquées au moment de la commande. Le prix de la plaque comprendra les inscriptions, couleurs et logos. Garantie : pour le matériel et les assemblages, un minimum de 7 ans est demandé. Pour les films rétro réfléchissants, un minimum de 7 ans est demandé.



|   |                              |             |  |  |  |
|---|------------------------------|-------------|--|--|--|
| 1 | Rectangle avec profil en "U" | 500mm/250mm |  |  |  |
| 2 | Rectangle plat               | 500mm/250mm |  |  |  |

#### SIGNALISATION « LES ENFANTS JOUENT »

Support rigide et non cassant de type dibond, plat aluminium ou autre de minimum 2mm d'épaisseur. Impression digitale en quadrichromie avec application d'un laminat avec protection anti UV. Le panneau a les dimensions suivantes : 500mm (Base)/ 800mm (Hauteur). Les angles du panneau sont arrondis.

Chaque panneau est recouvert sur toute sa surface d'une des trois impressions reproduisant l'un des personnages réalisés par la commune d'Eghezée (à préciser lors de la commande) : « la petite fille au ballon de baudruche », « le petit garçon en skateboard », « le petit garçon au ballon ». Sur chaque panneau, l'inscription « Les enfants jouent » en noir sur fond jaune est appliquée.

L'impression appliquée et les panneaux doivent pouvoir résister aux différentes sollicitations et manipulations, en ce compris le stockage. L'impression doit pouvoir résister aux UV.



|                                                                                                                                 |                                                                                             |                                                     |  |  |  |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|--|--|--|
| 1                                                                                                                               | Rectangle plat à bord arrondi                                                               | 500mm/800mm                                         |  |  |  |
| <b>ACCESSOIRES</b>                                                                                                              |                                                                                             |                                                     |  |  |  |
| Pour les éléments de boulonnerie, la dureté Brinell est comprise entre 130 et 190 unités                                        |                                                                                             |                                                     |  |  |  |
| 1                                                                                                                               | Attaches universelles collier carré en acier                                                | 40mm/40mm                                           |  |  |  |
| 1bis                                                                                                                            | Attaches universelles collier carré en matière synthétique                                  | 40mm/40mm                                           |  |  |  |
| 2                                                                                                                               | Brides avec visserie inox                                                                   | 51mm de diamètre                                    |  |  |  |
| 3                                                                                                                               | Brides avec visserie inox                                                                   | 76mm de diamètre                                    |  |  |  |
| Les aciers répondent aux prescriptions de la NBN EN 10025. Tous les éléments en acier sont galvanisés selon la NBN EN ISO 1460. |                                                                                             |                                                     |  |  |  |
| 4                                                                                                                               | Poteaux                                                                                     | 40mm/40mm/2000mm                                    |  |  |  |
| 5                                                                                                                               | Poteaux avec trou pour tige anti-rotation + chapeau                                         | 51mm/3000mm                                         |  |  |  |
| 6                                                                                                                               | Poteaux avec trou pour tige anti-rotation + chapeau                                         | 76mm/1500mm/2,9mm                                   |  |  |  |
| 7                                                                                                                               | Poteaux avec trou pour tige anti-rotation + chapeau                                         | 76mm/2000mm/2,9mm                                   |  |  |  |
| 8                                                                                                                               | Poteaux avec trou pour tige anti-rotation + chapeau                                         | 76mm/2500mm/2,9mm                                   |  |  |  |
| 9                                                                                                                               | Poteaux avec trou pour tige anti-rotation + chapeau                                         | 76mm/3000mm/2,9mm                                   |  |  |  |
| 10                                                                                                                              | Poteaux avec trou pour tige anti-rotation + chapeau                                         | 76mm/3500mm/2,9mm                                   |  |  |  |
| 11                                                                                                                              | Poteaux avec trou pour tige anti-rotation + chapeau                                         | 76mm/4000mm/2,9mm                                   |  |  |  |
| 12                                                                                                                              | Rehausse pour poteau                                                                        | 76mm/500mm/2,9mm                                    |  |  |  |
| 13                                                                                                                              | Rehausse pour poteau                                                                        | 76mm/700mm/2,9mm                                    |  |  |  |
| 14                                                                                                                              | Rehausse pour poteau                                                                        | 76mm/900mm/2,9mm                                    |  |  |  |
| 15                                                                                                                              | Potence pour mur (inclus pinces, attache, boulonnerie)                                      | pour panneau 400mm                                  |  |  |  |
| 16                                                                                                                              | Potence pour mur (inclus pinces, attache, boulonnerie)                                      | pour panneau 700mm                                  |  |  |  |
| 17                                                                                                                              | Potence pour poteau 76mm de diamètre (inclus pinces, attache, boulonnerie)                  | pour panneau 400mm                                  |  |  |  |
| 18                                                                                                                              | Potence pour poteau 76mm de diamètre (inclus pinces, attache, boulonnerie)                  | pour panneau 700mm                                  |  |  |  |
| 19                                                                                                                              | Douille en fonte pour poteau avec écrou, joint (pex: bague biconique), système antirotation | 76mm de diamètre/longueur fourreau de minimum 400mm |  |  |  |
| 19bis                                                                                                                           | Joint pour douille en fonte de 76mm de diamètre                                             |                                                     |  |  |  |
| 19ter                                                                                                                           | Couvercle pour douille en fonte de 76mm de diamètre                                         |                                                     |  |  |  |
| 19quater                                                                                                                        | Ecrou pour douille en fonte de 76mm de diamètre                                             |                                                     |  |  |  |

Délai de livraison exprimé en jours calendrier : .....

#### **LOT 2 à 19 Matériel et équipement de voirie :**

GENERALITE : Pour les lots 2 à 19, le soumissionnaire fournira pour chaque produit une fiche reprenant pour chacun, un descriptif complet du produit faisant l'objet d'une offre, une photo ou une illustration. Pour chaque produit nécessitant un montage, un manuel de montage en langue française sera systématiquement fourni par l'adjudicataire. Pour l'ensemble des produits listés, une garantie minimum de 2 ans est demandée.

#### **LOT 2 Miroir routier :**

| Description                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Miroir 600mm/400mm</b><br>Caractéristiques techniques :<br>- miroir en polycarbonate, non plan, rectangulaire 600mm/400mm doté d'un cadre rouge-blanc réfléchissant ;<br>- distance de placement entre l'utilisateur et le miroir comprise entre +- 8 mètres et +- 20 mètres minimum ;<br>- fixation en acier galvanisé pour poteau, Ø 76 mm, est incluse dans l'offre |
| <b>Miroir 800mm/600mm</b><br>Caractéristiques techniques :<br>- miroir en polycarbonate, non plan, rectangulaire 800mm/600mm doté d'un cadre rouge-blanc réfléchissant ;<br>- distance de placement entre l'utilisateur et le miroir comprise entre +- 10 mètres et +- 25 mètres minimum ;                                                                                |

- fixation en acier galvanisé pour poteau, Ø 76 mm, est incluse dans l'offre.

Délai de livraison exprimé en jours calendrier : .....

**LOT 3 Poteau anti-stationnement carré en matière synthétique et en bois fixe et amovible, potelet de balisage type « flexway » :**

| Description                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Poteau anti stationnement carré en matière synthétique FIXE</b><br>Caractéristiques techniques : <ul style="list-style-type: none"><li>- poteau anti stationnement fixe carré à tête de diamant ;</li><li>- coloris noir ;</li><li>- comportant deux bandes rétro réfléchissantes rouge et blanc et des réflecteurs orange et blanc incrustés dans le poteau ;</li><li>- dimensions : section de +- 140mm/140mm ou +- 150mm/150mm. Hauteur comprise entre +- 1000mm et +- 1500mm.</li></ul>                                                                                                                           |
| <b>Poteau anti stationnement carré en matière synthétique AMOVIBLE</b><br>Caractéristiques techniques : <ul style="list-style-type: none"><li>- poteau anti stationnement carré à tête de diamant ;</li><li>- amovible : comprenant le système de fixation à intégrer dans le sol (pex : bloc d'ancrage) ;</li><li>- avec clé ;</li><li>- coloris noir ;</li><li>- comportant deux bandes rétro réfléchissantes rouge et blanc et des réflecteurs orange et blanc incrustés dans le poteau ;</li><li>- dimensions : section de +- 140mm/140mm ou +- 150mm/150mm. Hauteur comprise entre +- 800mm et +- 1000mm.</li></ul> |
| Socle pour poteau anti stationnement carré en matière synthétique AMOVIBLE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Clé pour poteau anti stationnement carré en matière synthétique AMOVIBLE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Ecrou papillon pour poteau anti stationnement carré en matière synthétique AMOVIBLE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Poteau anti stationnement carré en bois FIXE</b><br>Caractéristiques techniques : <ul style="list-style-type: none"><li>- poteau anti stationnement fixe carré à tête de diamant ;</li><li>- durabilité classe 1 ;</li><li>- comportant deux bandes rétro réfléchissantes rouge et blanc ;</li><li>- dimensions : section de +- 140mm/140mm ou +- 150mm/150mm. Hauteur comprise entre +- 1000mm et +- 1500mm</li></ul>                                                                                                                                                                                                |
| <b>Poteau anti stationnement carré en bois AMOVIBLE</b><br>Caractéristiques techniques : <ul style="list-style-type: none"><li>- poteau anti stationnement fixe carré à tête de diamant ;</li><li>- durabilité classe 1 ;</li><li>- amovible : comprenant le système de fixation à intégrer dans le sol (pex : bloc d'ancrage) ;</li><li>- avec clé ;</li><li>- comportant deux bandes rétro réfléchissantes rouge et blanc ;</li><li>- dimensions : section de +- 140mm/140mm ou +- 150mm/150mm. Hauteur comprise entre +- 800mm et +- 1000mm.</li></ul>                                                                |
| Socle pour poteau anti stationnement carré en bois AMOVIBLE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Clé pour poteau anti stationnement carré en bois AMOVIBLE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Ecrou papillon poteau anti stationnement carré en bois AMOVIBLE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Potelet de balisage type « flexway »</b><br>Caractéristiques techniques : <ul style="list-style-type: none"><li>- potelet de balisage blanc en forme de demi-lune ;</li><li>- flexible ;</li><li>- muni de catadioptrés orange sur une face et blanc sur l'autre face ;</li><li>- dimensions : largeur de +-100mm ; Hauteur comprise entre +- 1000mm et +- 1200mm</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                           |

Délai de livraison exprimé en jours calendrier : .....

**LOT 4 : Barrière de ville (type province) :**

| Description                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Barrière de ville- « croix de Saint-André »</b><br>Caractéristiques techniques : <ul style="list-style-type: none"><li>- poteau/pommeau « Boule ». Diamètre = entre +-70mm et +-80mm ;</li><li>- simple croix</li><li>- coloris bleu gris, RAL 5008 ;</li><li>- à sceller ;</li><li>- dimensions : longueur de +- 1000mm. Hauteur = entre +- 1100mm et +-1200mm</li></ul>     |
| <b>Barrière de ville- « croix de Saint-André »</b><br>Caractéristiques techniques : <ul style="list-style-type: none"><li>- poteau/pommeau type « Boule ». Diamètre = entre +-70mm et +-80mm ;</li><li>- simple croix</li><li>- coloris bleu gris, RAL 5008 ;</li><li>- à sceller ;</li><li>- dimensions : longueur de +- 1600mm. Hauteur = entre +-1100mm et +-1200mm</li></ul> |
| <b>Système d'amovibilité</b><br>Caractéristiques techniques : <ul style="list-style-type: none"><li>- compatible avec les Barrière de ville « croix de Saint-André » ;</li></ul>                                                                                                                                                                                                 |

- déverrouillage par clé triangle ;
- 100% galvanisé ;
- à placer dans le sol.

Délai de livraison exprimé en jours calendrier : .....

**LOT 5 : Potelet acier type « Boule » et « Conique » avec bande rétro réfléchissante : fixe, amovible et système d'amovibilité :**

**Description**

**Potelet « Boule » fixe**

Caractéristiques techniques :

- tube en acier. Diamètre = entre +/- 70mm et +/- 80mm ;
- coloris bleu gris, RAL 5008 ;
- à sceller ;
- dimension : Hauteur comprise entre +/- 1000mm et +/- 1500mm.

**Potelet « Boule » amovible**

Caractéristiques techniques :

- tube en acier. Diamètre = entre +/-70mm et +/-80mm;
- coloris bleu gris, type RAL 5008 ;
- à intégrer dans un système d'amovibilité compatible ;
- dimension : Hauteur comprise entre +/-800mm et +/-1000mm

**Système d'amovibilité**

Caractéristiques techniques :

- compatible avec les potelets «Boule » ;
- déverrouillage par clé triangle ;
- 100% galvanisé ;
- à placer dans le sol.

**Potelet amovible en acier-corps conique avec tête arrondie**

Caractéristiques techniques :

- tête arrondie de +/- 110mm de Ø ;
- acier galvanisé (épaisseur de minimum 4mm) ;
- coloris rouge, RAL 3001 ;
- muni de bandes rétro réfléchissantes blanches ;
- hauteur hors sol comprise entre +/-700mm et +/-900mm

Socle pour borne amovible corps conique avec tête arrondie

Clé pour borne amovible corps conique avec tête arrondie

Ecroû papillon en bronze pour borne amovible corps conique avec tête arrondie

Délai de livraison exprimé en jours calendrier : .....

**LOT 6 : Etrier de protection:**

**Description**

**Etrier de protection à trois montants monter sur platine**

Caractéristiques techniques :

- tubes de plus ou moins 60mm de Ø ;
- acier galvanisé ;
- à fixer par platines ;
- dimensions : L.= +/- 700mm/ l. = +/-600 mm/Ht. hors sol comprise entre +/- 500mm et +/- 1000mm



**Etrier de protection à trois montants à sceller**

Caractéristiques techniques :

- tubes de +/- 60mm de Ø ;
- acier galvanisé ;
- à sceller ;
- dimensions : L.= +/- 700mm/ l. = +/-600 mm/Ht. hors sol comprise entre +/- 500mm et +/- 1000mm



Délai de livraison exprimé en jours calendrier : .....

**LOT 7 : Potelet à mémoire de forme fixe et/ou amovible avec bande rétro réfléchissante :**

**Description**

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Potelet « Boule » fixe et/ou amovible avec bande rétro réfléchissante blanche</b><br>Caractéristiques techniques :<br>- tube en matière synthétique (reprise de forme)<br>- diamètre = entre +-70mm et +-80mm ;<br>- coloris bleu gris, teinté dans la masse, RAL 5008, traitement de surface résistant aux UV et anti-déchirement ;<br>- muni de bandes rétro réfléchissantes blanche ;<br>- dimension : hauteur hors sol comprise entre +-1000mm et +-1200mm |
| Socle d'amovibilité en matière synthétique pour potelet « Boule » complet compatible avec diamètre du potelet décrit ci-dessus. Couvercle escamotable interne.                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Clé pour potelet « Boule » amovible                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Borne conique fixe et/ou amovible avec bande rétro réfléchissante blanche</b><br>Caractéristiques techniques :<br>- corps conique en matière synthétique (reprise de forme) ;<br>- tête arrondie de +- 110mm de Ø ;<br>- coloris rouge, teinté dans la masse, RAL 3001, traitement de surface résistant aux UV et anti-déchirement ;<br>- muni de bandes rétro réfléchissantes blanche ; -<br>- hauteur hors sol comprise entre +-700mm et +-900mm.            |
| Socle d'amovibilité en matière synthétique pour potelet « Conique » complet compatible avec diamètre du potelet décrit ci-dessus. Couvercle escamotable interne.                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Clé pour borne amovible corps conique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |

|                                                        |
|--------------------------------------------------------|
| Délai de livraison exprimé en jours calendrier : ..... |
|--------------------------------------------------------|

|                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b><u>LOT 8: Musoir « plat » et cylindrique:</u></b>                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Description</b><br><b>Musoir « plat » alu</b><br>Caractéristiques techniques :<br>- aluminium de minimum 2mm d'épaisseur ;<br>- film rétro réfléchissant de type 2 minimum ;<br>- à fixer sur poteau de 76mm de Ø;<br>- système de fixation inclus ;<br>- dimensions : +- 300mm/+-800mm |
| <b>Musoir Cylindrique</b><br>Caractéristiques techniques :<br>- film rétro réfléchissant de type 2 minimum ;<br>- pour poteau de 76mm de Ø ;<br>- système de fixation inclus ;<br>- dimensions : hauteur comprise entre +-400 et +- 800mm..                                                |

|                                                        |
|--------------------------------------------------------|
| Délai de livraison exprimé en jours calendrier : ..... |
|--------------------------------------------------------|

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b><u>LOT 9 : Balises anti-stationnement, Musoirs lestables :</u></b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Description</b><br><b>Balises antistationnement</b><br>Caractéristiques techniques :<br>- balise anti stationnement en polyéthylène rotomoulé avec tête arrondie ;<br>- coloris brun/marron ;<br>- montage par vissage dans une cheville scellée chimiquement (matériel de fixation fourni) ;<br>- chaque balise dispose d'une bande rétro réfléchissante réalisée au moyen d'un film de type II ;<br>- dimensions : hauteur +-700mm/diamètre de la base 250mm/diamètre de la tête 200mm. |
| <b>Musoirs lestables</b><br>Caractéristiques techniques :<br>- musoir lestable en polyéthylène, fermé et muni d'une trappe en partie arrière ;<br>- coloris vert ;<br>- équipé d'une double flèche blanche ;<br>- film rétro réfléchissant de type 2 ;<br>- dimensions : Hauteur entre +-1000mm et +-1200mm/largeur au sol : entre +-700mm et +-1000mm/profondeur au sol +-700mm et +- 1000mm.                                                                                               |

|                                                        |
|--------------------------------------------------------|
| Délai de livraison exprimé en jours calendrier : ..... |
|--------------------------------------------------------|

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b><u>LOT 10 : Coussin berlinois et accessoires :</u></b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Description</b><br><b>Coussin Berlinois, « modèle belge »</b><br>Caractéristiques techniques :<br>- largeur du coussin 1800mm ;<br>- largeur de la partie plane du coussin 1150mm à 1250mm ;<br>- largeur des pentes latérales du coussin 300mm à 350mm ;<br>- largeur des pentes avant et arrière 450mm à 500mm ;<br>- longueur du coussin 3000mm à 4000mm ;<br>- hauteur du coussin de 60mm à 70mm ;<br>- saillie d'attaque du coussin inférieure à 5mm ;<br>- bords chanfreinés blancs ;<br>- le coussin se monte par vissage (tirefonds inclus) et doit être démontable ; |

- les éléments sont reliés entre eux (pex rainure-languette), système/éléments de connexion fourni(s) ;
- le coussin présente une structure antidérapante ;
- les chanfreins blancs sont réfléchissants ;
- la partie plane du coussin est rouge ;
- réflecteurs en verre de chaque côté face conducteur
- couleur teintée dans la masse.

#### Éléments de liaison adaptés

**Éléments du coussin face conducteur (droite et gauche) adapté (structure antidérapante, chanfreins blancs réfléchissants, réflecteurs,...)**

#### Élément central

Délai de livraison exprimé en jours calendrier : .....

#### **LOT 11 : Réflecteurs :**

##### Description

##### **Réflecteurs de sol en aluminium**

Caractéristiques techniques :

- réflecteur de sol en aluminium double face (double face orange, double face blanche, faces orange et blanche) disposant d'un pin de fixation compris entre +-30mm et +-80mm ;
- dimensions : +- 100mm/100mm/20mm

##### **Réflecteurs catadioptrique de couleur orange**

Caractéristiques techniques :

- réflecteur catadioptriques en matière synthétique ;
- coloris orange ;
- dimensions : +- 120mm/80mm

##### **Réflecteurs catadioptrique de couleur blanche**

Caractéristiques techniques :

- réflecteur catadioptriques en matière synthétique ;
- coloris blanc ;
- dimensions : +- 120mm/80mm.

##### **Réflecteurs omnidirectionnel blanc pour bordure**

Caractéristiques techniques :

- réflecteur/plot en verre muni d'un joint ;
- coloris blanc ;
- dimensions : hauteur comprise entre +- 50mm et +- 60mm/Ø compris entre +-50mm et +-60mm

Délai de livraison exprimé en jours calendrier : .....

#### **LOT 12 : Poubelle :**

##### Description

##### **Poubelle**

Caractéristiques techniques :

- corbeilles à déchets en Polyéthylène Injecté Haute Densité ;
- RAL 7043, teinté dans la masse ;
- serrure avec clé ;
- capacité de +- 50 litres ;
- incluant le set de fixation : colliers de 76mm de diamètre et/ou système pour montage mural.



Délai de livraison exprimé en jours calendrier : .....

#### **LOT 13 : Parking Vélos :**

##### Description

##### **Parking Vélos**

Caractéristiques techniques :

- arceau vélo à un coude en « U » inversé, type trombone avec barre latérale/transversale ;
- coloris bleu foncé, RAL 5008 ;
- dimensions : tube acier Ø +-45 et +-50mm, hauteur entre +/- 1000mm et +-1300mm, largeur entre +-600 et +-700mm.



Délai de livraison exprimé en jours calendrier : .....

#### **LOT 14 : Séparateur de trafic (New Jersey):**

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Description                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Séparateur de trafic Rouge/Blanc en en matière synthétique</b><br>Caractéristiques techniques : <ul style="list-style-type: none"> <li>- lestable avec du sable ;</li> <li>- assemblable/articulable (liaison entre élément)</li> <li>- dimensions : longueur de +- 1000mm ; hauteur = entre +-400mm et +-600mm, largeur base inférieure = entre +-300mm et +-700mm.</li> </ul> |

|                                                        |
|--------------------------------------------------------|
| Délai de livraison exprimé en jours calendrier : ..... |
|--------------------------------------------------------|

**LOT 15 : Barrière de chantier à poser sur Bigfoot, balise type Ia et Ib1, balise type Ia2/Ib2, balisette et socle bigfoot, Lampe de chantier et batterie, cône, bombe de marquage, film, rubalise,.....**

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Description                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Barrière de chantier à poser sur Bigfoot</b><br>Caractéristiques techniques : <ul style="list-style-type: none"> <li>- barrière de chantier en matériau de synthèse avec embouts renforcés ;</li> <li>- système de montage/fixation pour lampe de chantier;</li> <li>- film réfléchissant de classe 2 minimum ;</li> <li>- dimensions : Longueur de +-2000mm ; Hauteur comprise entre +-1000mm et +-1200mm</li> </ul>                                                                                                                    |
| <b>Balise en matière synthétique Ia1 et Ib1</b><br>Caractéristiques techniques : <ul style="list-style-type: none"> <li>- double face ;</li> <li>- pied adapté pour socle bigfoot ;</li> <li>- pied central 60/60;</li> <li>- dimensions : +-250mm/1000mm ;</li> <li>- film réfléchissant de type 2 minimum</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Balise en matière synthétique Ia2 et Ib2</b><br>Caractéristiques techniques : <ul style="list-style-type: none"> <li>- double face ;</li> <li>- pied adapté pour socle bigfoot ;</li> <li>- pied central 60/60;</li> <li>- dimensions : +-250mm/1000mm ;</li> <li>- film réfléchissant de type 2 minimum</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Balisette en matière synthétique</b><br>Caractéristiques techniques : <ul style="list-style-type: none"> <li>- double face ;</li> <li>- pied pour socle bigfoot ;</li> <li>- pied central 40/40 ;</li> <li>- dimensions : +-70mm/1000mm ;</li> </ul> film réfléchissant de type 2 minimum                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Balise stationnement/arrêt</b><br>Caractéristiques techniques :<br>Balise en matériau de synthèse colorée dans la masse RAL 2009 <ul style="list-style-type: none"> <li>- Support unique comportant des faces signalétiques en film type 1 ou 2</li> </ul> 1 panneau E1 ou E3 (diamètre 400mm)<br>1 film ardoise (+- 400x200mm)<br>1 flèche Xa, Xb, Xd (+- 100x400mm)<br>- Fourni avec tube d'acier 40x40mm<br>- Empilable<br>- Hauteur : entre 1500 mm et 1600mm<br>- Poids : entre 4 et 5kg                                            |
| <b>Face autocollante pour Balise stationnement/arrêt « E1 »</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Face autocollante pour Balise stationnement/arrêt « E3 »</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Face autocollante pour Balise stationnement/arrêt « Flèche type Xa »</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Face autocollante pour Balise stationnement/arrêt « Flèche type Xd »</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Socle bigfoot en matière synthétique</b><br>Caractéristiques techniques : <ul style="list-style-type: none"> <li>- socle comprenant des réceptions de 40mm/40mm et 60mm/60mm pour poteau-section carrée de 40mm/40mm et 60mm/60mm et réceptions pour sections rondes comprises entre 40mm et 45mm ;</li> <li>- dimensions : longueur comprise entre +-700mm et +-900mm largeur comprise entre +-300mm et +-500mm, hauteur comprise entre +-100mm et +-150mm ;</li> <li>- poids du socle doit être compris entre 20kg et 30kg.</li> </ul> |
| <b>Cônes souples</b><br>Caractéristiques techniques : <ul style="list-style-type: none"> <li>- matière synthétique orange fluo ;</li> <li>- bandes blanches réfléchissantes film type 2 minimum ;</li> <li>- hauteur : +-750mm</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Film réfléchissant type2 minimum Blanc autocollant/adhésif en rouleau</b><br><ul style="list-style-type: none"> <li>- longueur : +- 50m</li> <li>- largeur : +- 50mm</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Film réfléchissant type2 minimum Rouge autocollant/adhésif en rouleau</b><br><ul style="list-style-type: none"> <li>- longueur : +- 50m</li> <li>- largeur : +- 50mm</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Rubalise rouge-blanc double face en rouleau</b><br>- longueur : +-500m<br>- largeur : entre +-700mm et +-1000mm                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Lampe de chantier</b><br>Caractéristiques techniques :<br>- lampe LED, type N, fixe/clignotant, cellule crépusculaire automatique ;<br>- lentille jaune ;<br>- avec anneau de fixation-transport et étrier de fixation pour poteau ou barrière nadars ;<br>- une seule batterie par lampe ;<br>- alimentation : batterie 6Vdc +- 6-9 Ah; |
| <b>Batterie 6Vdc +- 6-9 Ah pour lampe de chantier</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Bombe de marquage/traçage</b><br>Caractéristiques techniques :<br>- contenance : 500ml<br>- usage manuel<br>- valve à 360<br>coloris : coloris à préciser et au choix selon les besoins                                                                                                                                                  |
| <b>Craie de cire</b><br>Caractéristiques techniques :<br>coloris : blanc, jaune                                                                                                                                                                                                                                                             |

Délai de livraison exprimé en jours calendrier : .....

|                                                                                                                                                                                                                                                              |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>LOT 16 : Barrière grillagée en acier galvanisé et accessoires :</b>                                                                                                                                                                                       |
| Description                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Barrière grillagée-acier galvanisé avec angles renforcés</b><br>Caractéristiques techniques :<br>- Barrière grillagée en acier galvanisé L : +- 340cm/350cm H : +-200cm ;<br>- Espace entre les mailles de +- 10cm/+-20cm<br>- Poids : entre 15Kg et 20Kg |
| <b>Collier standard pour barrière grillagée (adapté au modèle à fournir)</b>                                                                                                                                                                                 |
| <b>Socle en matière synthétique adapté pour barrière grillagée</b><br>Caractéristiques techniques :<br>- L. de +-70/80cm l. de +-20/30cm H. de +- 12cm/17cm<br>- Poids : entre 15kg et 30kg                                                                  |
| <b>Bâche noire adaptée pour barrière grillagée :</b><br>- L. +- 340cm/350cm H :+-180cm/200cm                                                                                                                                                                 |

Délai de livraison exprimé en jours calendrier : .....

|                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>LOT 17 : Tripode :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Description                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Tripode</b><br>Caractéristiques techniques :<br>- toile tendue<br>- châssis en acier galvanisé<br>- film réfléchissant : une face D1c, une face A31, une face A51. Dimension des faces : 70cm<br>- housse de rangement<br>- possibilité d'accrocher une lampe de chantier sur la poignée |
| <b>Toile/Face additionnelle de 70 cm pour Tripode- film réfléchissant quel que soit le type de face</b>                                                                                                                                                                                     |

Délai de livraison exprimé en jours calendrier : .....

| LOT 18 : Marquage préfabrique thermoplastique (préforme), fixateur/primaire : |                       |
|-------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| Description                                                                   | Dimensions            |
| Vélo blanc                                                                    | + - 1000mm/630mm      |
| Vélo blanc                                                                    | + - 1500mm/900mm      |
| Chevron blanc                                                                 | + - 900mm/610mm/100mm |
| Chevron blanc                                                                 | + -1500mm/900mm/100mm |
| B17                                                                           | + -2400mm/1200mm      |
| C43 « 30 » et « 50 »                                                          | + -Ø1000mm            |
| C43 « 30 » et « 50 »                                                          | + -Ø2000mm            |
| E1                                                                            | + - Ø750mm            |
| Marquage stationnement personnes handicapées                                  | + -1000mm/800mm       |
| Zone 30 F4a couleur                                                           | + - 2000mm/1000mm     |
| Flèche tout droit                                                             | + -1000mm/300mm       |
| Flèche tout droit                                                             | + -1500mm/700mm       |
| Lettre alphabétique teinte blanche                                            | + - 300mm             |
| Primaire d'accrochage                                                         | Entre 0 et 5Kg/L      |

Délai de livraison exprimé en jours calendrier : .....

|                                                             |            |
|-------------------------------------------------------------|------------|
| <b>LOT 19 PEINTURE ROUTIERE pour application manuelle :</b> |            |
| Description                                                 | Dimensions |

|                                                                                                                      |                                    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|
| Primaire (toute surface)                                                                                             | Entre 20 et 30 Kg/L                |
| Peinture routière pour asphalte et/ou béton teinte blanche                                                           | Entre 20 et 30 Kg/L                |
| Peinture routière pour asphalte et/ou béton teinte jaune                                                             | Entre 20 et 30 Kg/L                |
| Peinture routière pour asphalte et/ou béton teinte noire                                                             | Entre 20 et 30 Kg/L                |
| Gabarit C43 « 30 » et « 50 » en aluminium/aluminium composite (entre 2mm et 3mm d'épaisseur)                         | + - Ø1000mm fini                   |
| Gabarit C43 « 30 » et « 50 » en aluminium/aluminium composite (entre 2mm et 3mm d'épaisseur)                         | + - Ø2000mm fini                   |
| Gabarit B17 en aluminium/aluminium composite (entre 2mm et 3mm d'épaisseur)                                          | + - 2400mm/1200mm fini             |
| Gabarit E1 en aluminium/aluminium composite (entre 2mm et 3mm d'épaisseur)                                           | + - Ø750mm fini                    |
| Gabarit marquage stationnement personnes handicapées en aluminium/aluminium composite (entre 2mm et 3mm d'épaisseur) | + - 1000mm/800mm fini              |
| Gabarit Vélo blanc en aluminium/aluminium composite (entre 2mm et 3mm d'épaisseur)                                   | + - 1000mm/630mm                   |
| Gabarit Vélo blanc en aluminium/aluminium composite (entre 2mm et 3mm d'épaisseur)                                   | + - 1500mm/900mm                   |
| Gabarit Chevron blanc en aluminium/aluminium composite (entre 2mm et 3mm d'épaisseur)                                | + - 900mm/610mm/100mm              |
| Gabarit Chevron blanc en aluminium/aluminium composite (entre 2mm et 3mm d'épaisseur)                                | + - 1500mm/900mm/100mm             |
| Gabarit « Lettre alphabétique » en aluminium/aluminium composite (entre 2mm et 3mm d'épaisseur)                      | Hauteur de la lettre finie : 300mm |
| Chiffre de 0 à 9 en aluminium/aluminium composite (entre 2mm et 3mm d'épaisseur)                                     | Hauteur du chiffre fini : 300mm    |

Délai de livraison exprimé en jours calendrier : .....

## ANNEXE A : FORMULAIRE DE SOUMISSION

OFFRE DE PRIX POUR LE MARCHE AYANT POUR OBJET

“Acquisition de matériel de signalisation” – F.1638

Procédure négociée sans publication préalable

Le soussigné (nom et prénom) :

Qualité ou profession :

Nationalité :

Domicile (adresse complète) :

Téléphone :

Fax :

E-mail :

**OU (1)**

La firme (dénomination, raison sociale) :

Nationalité :

ayant son siège à (adresse complète) :

Téléphone :

Fax :

E-mail :

représentée par le(s) soussigné(s) :

(Les mandataires joignent à leur offre l'acte authentique ou sous seing privé qui leur accorde ces pouvoirs ou une copie attestant la conformité de leur procuration à l'original. Ils peuvent se borner à indiquer les numéros des annexes au Moniteur belge qui a publié leurs pouvoirs).

**OU (1)**

Les soussignés en association momentanée pour le présent marché (nom, prénom, qualité ou profession, nationalité, siège provisoire) :

s'engage(nt) (solidairement) sur ses/leurs biens meubles et immeubles à exécuter le marché conformément aux clauses et conditions du cahier spécial des charges du marché public susmentionné :

pour un montant de : (voir annexe B)

Informations générales

Numéro d'immatriculation à l'ONSS : .....

Numéro de TVA (en Belgique uniquement) : .....

Paievements

Les paievements seront effectués valablement par virement ou versement sur le compte ..... de l'institution financière ..... ouvert au nom de .....

Documents à joindre à l'offre

Les documents requis par le cahier des charges, datés et signés, sont annexés à l'offre.

Fait à .....

Le .....

Le soumissionnaire,

Signature: .....

Nom et prénom: .....

Fonction: .....

Note importante

Les soumissionnaires ne peuvent se prévaloir des vices de forme dont est entachée leur offre, ni des erreurs ou omissions qu'elle comporte (article 82 de l'arrêté royal du 18 avril 2017).

**(1) Biffer les mentions inutiles**

### 8. FABRIQUE D'EGLISE D'UPIGNY - COMPTE 2021

Vu le décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les fabriques d'église ;

Vu les articles 6, 14 et 15 de la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes;

Vu les articles L1122-20, L1122-30, L1124-40, L3161-1 et suivants du code de la démocratie locales et de la décentralisation;

Vu le compte 2021 arrêté par chacun des membres séparément à son domicile, et ses pièces justificatives, transmis à l'Évêque et à l'administration communale le 4 avril 2022;

Vu la décision rendue par l'Évêque en date du 4 avril 2022, reçue à l'administration communale le 6 avril 2022, par laquelle il arrête sans remarques, les dépenses reprises dans le chapitre I du compte, et pour le surplus approuve sans remarque le reste du compte;

Considérant le rapport d'examen établi par le service gestion financière en date du 8 avril 2022 duquel il ressort :

- que l'article 11 D (dép) 'Sabam-Simim-Uradex' doit être rectifié
- que des erreurs matérielles nécessitent une correction

Considérant qu'il s'impose d'ajuster le montant inscrit aux postes suivants :

| Article concerné | Intitulé de l'article                         | Ancien montant | Nouveau montant |
|------------------|-----------------------------------------------|----------------|-----------------|
| 11 (rec)         | Intérêts sur BC<br>-->svt pièces jointes      | 100,00 €       | 10,46 €         |
| 11 D (dép)       | Sabam<br>-->dép à inscrire à l'art 50 D       | 72,00 €        | 0,00 €          |
| 47 (dép)         | Contributions<br>-->svt pièces jointes        | 232,61 €       | 217,62 €        |
| 48 (dép)         | Assurances<br>-->svt pièces jointes           | 0,00 €         | 232,61 €        |
| 50 A (dép)       | ONSS<br>-->svt pièces jointes                 | 855,65 €       | 852,65 €        |
| 50 D (dép)       | Sabam, Sumim, Uradex<br>-->svt pièces jointes | 0,00 €         | 72,00 €         |

Sur proposition du collège communal ;

A l'unanimité des membres présents,

ARRETE :

Article 1<sup>er</sup>. - Le compte pour l'exercice 2021 de la fabrique d'église d'Upigny arrêté par chacun des membres séparément à son domicile est réformé comme suit :

Réformations effectuées :

| Article concerné | Intitulé de l'article | Ancien montant | Nouveau montant |
|------------------|-----------------------|----------------|-----------------|
| 11 (rec)         | Intérêts sur BC       | 100,00 €       | 10,46 €         |
| 11 D (dép)       | Sabam-Simim-Uradex    | 72,00          | 0,00            |
| 47 (dép)         | Contributions         | 232,61         | 217,62          |
| 48 (dép)         | Assurances            | 0,00 €         | 232,61 €        |
| 50 A (dép)       | ONSS                  | 855,65 €       | 852,65 €        |
| 50 D (dép)       | Sabam-Simim-Uradex    | 0,00 €         | 72,00 €         |

Ce compte présente en définitive les résultats suivants :

|                                                                  |             |
|------------------------------------------------------------------|-------------|
| Recettes ordinaires totales                                      | 3.862,50 €  |
| • dont une intervention communale ordinaire de secours de :      | 2.682,36 €  |
| Recettes extraordinaires totales                                 | 8.902,54 €  |
| • dont une intervention communale extraordinaire de secours de : | /           |
| • dont un boni comptable de l'exercice précédent de :            | 8.041,78 €  |
| Dépenses ordinaires du chapitre I totales                        | 1.298,29 €  |
| Dépenses ordinaires du chapitre II totales                       | 3.857,32 €  |
| Dépenses extraordinaires du chapitre II totales                  | 720,00 €    |
| • dont un mali comptable de l'exercice précédent de :            | /           |
| Recettes totales                                                 | 12.765,04 € |
| Dépenses totales                                                 | 5.875,61 €  |
| Résultat                                                         | 6.889,43 €  |

Article 2. - La présente décision est notifiée à :

- Monsieur Jacques PETIT, président de la fabrique d'église d'Upigny
- L'Evêché de Namur

## 9. FABRIQUE D'EGLISE D'HARLUE - COMPTE 2021

Vu le décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les fabriques d'église ;

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes, les articles 6, 14 et 15 ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1122-20, L1122-30, L1124-40, L3161-1 et suivants ;

Vu le compte 2021 arrêté en séance du conseil de fabrique en date du 21 mars 2022, et ses pièces justificatives, transmis à l'Evêque le 29 mars 2022 et à l'administration communale le 28 mars 2022;

Vu la décision rendue par l'Évêque en date du 29 mars 2022 et reçue à l'administration le 8 avril 2022, par laquelle il arrête sans remarques, les dépenses reprises dans le chapitre I du compte et pour le surplus approuve sans remarque le reste du compte ;

Considérant le rapport d'examen établi par le service finances en date du 8 avril 2022 duquel il ressort :

- que l'article 6 (dép) 'Chauffage' doit être rectifié
- que des erreurs matérielles nécessitent une correction

Considérant qu'il s'impose d'ajuster le montant inscrit aux postes suivants :

| Article concerné | Intitulé de l'article                            | Ancien montant | Nouveau montant |
|------------------|--------------------------------------------------|----------------|-----------------|
| 6 (dep)          | Chauffage                                        | 565,58 €       | 565,68 €        |
| 30 (dep)         | Entretien et réparation du presbytère            | 1.493,46 €     | 2.842,18 €      |
| 31 (dep)         | Entretien et réparation autres propriétés bâties | 1.389,92 €     | 0,00 €          |

Sur proposition du collège communal ;

A l'unanimité des membres présents,

ARRETE :

Article 1<sup>er</sup>. - Le compte pour l'exercice 2021 de la fabrique d'église d'Harlue, arrêté en séance du conseil de fabrique en date du 21 mars 2022 et par l'Evêque en date du 29 mars 2022, est réformé comme suit :

Réformations effectuées :

| Article concerné | Intitulé de l'article                            | Ancien montant | Nouveau montant |
|------------------|--------------------------------------------------|----------------|-----------------|
| 6 (dep)          | Chauffage                                        | 565.58 €       | 565,68 €        |
| 30 (dep)         | Entretien et réparation du presbytère            | 1.493,46 €     | 2.842,18 €      |
| 31 (dep)         | Entretien et réparation autres propriétés bâties | 1.389,92 €     | 0,00 €          |

Ce compte présente en définitive les résultats suivants :

|                                                                  |             |
|------------------------------------------------------------------|-------------|
| Recettes ordinaires totales                                      | 322,93 €    |
| • dont une intervention communale ordinaire de secours de :      | 0,00 €      |
| Recettes extraordinaires totales                                 | 20.735,15 € |
| • dont une intervention communale extraordinaire de secours de : | /           |
| • dont un boni comptable de l'exercice précédent de :            | 20.646,05 € |
| Dépenses ordinaires du chapitre I totales                        | 1.197,16 €  |
| Dépenses ordinaires du chapitre II totales                       | 3.761,42 €  |
| Dépenses extraordinaires du chapitre II totales                  | 0,00 €      |
| • dont un mali comptable de l'exercice précédent de :            | /           |
| Recettes totales                                                 | 21.058,08 € |
| Dépenses totales                                                 | 4.958,58 €  |
| Résultat                                                         | 16.099,50 € |

Article 2. - La présente décision est notifiée à :

- Madame Huguette Quintin, trésorière de la fabrique d'église d'Harlue
- L'Evêché de Namur

## 10. COMPTE 2021 DES FABRIQUES D'EGLISE - PROROGATION DU DELAI

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1122-20, L1122-30, L3161-1 et suivants ;

Considérant la circulaire du 21 janvier 2019 relative aux pièces justificatives établie par Mme V. DE BUE, Ministre des pouvoirs locaux du logement et des infrastructures sportives;

Considérant que le compte 2021 des fabriques d'église de Boneffe, Branchon et Tavier ont été transmis à la commune et à l'Evêché;

Considérant que des éléments complémentaires nécessaires à l'instruction de ce dossier justifie la prorogation du délai pour exercer le pouvoir de tutelle;

Considérant par ailleurs que d'autres comptes 2021 de fabrique d'église ne sont pas parvenus, ou incomplets ;

Considérant que le délai imparti pour statuer sur ceux ci dépend soit de la réception des pièces, de leur complétude ainsi que de la réception de l'avis de l'Evêché ;

Considérant que le collège communal ne se réunit pas durant la semaine du 18 avril 2022;

Considérant que l'inscription à l'ordre du jour du conseil communal du 28 avril 2022 ne peut être envisagée pour les dossiers reçus complets après le 8 avril 2022;

Considérant dès lors qu'il convient pour ces dossiers, de proroger le délai imparti au conseil communal pour l'exercice du pouvoir de tutelle ;

A l'unanimité des membres présents,

ARRETE :

Article 1<sup>er</sup>. - Le délai imparti au conseil communal pour statuer sur le compte 2021 des fabriques d'église de Boneffe, Branchon et Tavier, et ceux pour lesquels le délai imparti pour leur examen sera dépassé, soit suivant la date de réception de l'avis de l'Evêque, soit suivant la date de réception du dossier complet, est prorogé de 20 jours.

Article 2. - La présente décision est notifiée à

- chaque fabrique d'église concernée
- l'Evêché de Namur

## 11. COMMUNICATION EN VERTU DE L'ARTICLE 4, ALINEA 2, DU REGLEMENT GENERAL DE LA COMPTABILITE COMMUNALE, DES DECISIONS DE L'AUTORITE DE TUTELLE ET AUTRE

Vu le règlement général de la comptabilité communale, les articles 4, alinéa 2 et 60 ;

PREND CONNAISSANCE des décisions de l'autorité de tutelle pour la période du 22 mars 2022 au 18 avril 2022:

- Acte de l'autorité communale soumis à la tutelle spéciale d'annulation du Gouvernement wallon conformément aux articles L3122-1 au L3122-6, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation :

- Avis de la tutelle rendu le 30 mars 2022 sur la délibération du collège communal du 21 février 2022 concernant le logiciel d'activités extrascolaires;

- Avis de la tutelle rendu le 11 avril 2022 sur la délibération du conseil communal du 7 mars 2022 concernant l'adhésion à la centrale d'achat du BEP

- Avis de la tutelle rendu le 11 avril 2022 sur la délibération du conseil communal du 7 mars 2022 concernant l'adhésion à la centrale d'achat SPW SG.

- Avis de la tutelle rendu le 14 avril 2022 sur la délibération du conseil communal du 7 mars 2022 concernant la participation au 8ème marché de fourniture d'électricité et gaz d'IDEFIN;

- Acte de l'autorité communale soumis à la tutelle spéciale d'approbation du Gouvernement wallon conformément aux articles L3131-1 au L3132-2, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

- Arrêté du Gouvernement wallon du 19 avril 2022 relatif à la délibération du 7 mars 2022 par laquelle le conseil communal décide de modifier, les articles 109, §2, 113 et 114 du statut administratif;

- Arrêté du Gouvernement wallon du 19 avril 2022 relatif à la délibération du 7 mars 2022 par laquelle le conseil communal décide de modifier les articles 26, §2, 30 et 31 des dispositions administratives du personnel non statutaire et d'ajouter un chapitre VIII aux dispositions pécuniaires du personnel non statutaire;

PREND CONNAISSANCE de la délibération du collège communal du 4 avril 2022 prise sur la base de l'article 60§2 du règlement général de la comptabilité communale.

Après quoi, l'ordre du jour de la séance publique étant épuisé, le président invite le public à quitter la séance et proclame le huis clos à 21h50.